

Copyright © Organisation internationale du Travail 2007
Première édition 2007

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT/PRO169

Rapport de l'atelier de lancement et de planification du projet PRO 169 sur les droits des peuples indigènes et tribaux

Genève, Bureau international du Travail, 2007

ISBN 978-92-2-219815-3

WEB PDF 978-92-2-219816-0

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/publns

Imprimé au Cameroun



Bureau International du Travail

**Rapport de l'Atelier de lancement et de planification du projet
PRO 169 sur les droits des peuples indigènes et tribaux.**

Hotel Franco, Yaoundé

5 et 6 décembre 2006

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
LISTE DES ACRONYMES	4
I. INTRODUCTION.	5
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	5
2. OBJECTIFS DE L'ATELIER ET RESULTATS ATTENDUS	6
Objectif général	6
Objectifs spécifiques	6
Résultats attendus	7
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE	7
4. PARTICIPANTS	8
II. DEROULEMENT OPERATIONNEL DE L'ATELIER.	9
Journée du 05 décembre 2006.	9
1. Cérémonie d'ouverture	9
2. Présentation des objectifs et du programme de l'atelier	9
3. Sessions substantielles de l'atelier	10
Session 1 :	10
Présentation globale du mandat et du travail de l'OIT sur les questions des PIT, travail mené au Cameroun jusqu'à ce jour	10
Session 2 : Exposé sur le document du Projet PRO 169 au Cameroun : contenu, opportunités et défis	12
Session 3 : Présentation sur les actions futures (2007) des partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre au profit des PIT au Cameroun.	12
Session 4 : Présentations sur le partenariat ONG – PIT au Cameroun.	15
Session 5 : Travail en groupe pour une identification participative des activités/ processus existants au Cameroun en faveur des peuples indigènes et tribaux.	16
Journée du 06 décembre 2006	22
Session 6 : Travail de groupe et discussion en plénière pour la formulation des stratégies et activités pour chaque produit énoncé dans le document de projet	22
CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER	25
Annexes	27
Annexe 1 : Note conceptuelle du projet	27
Annexe 2 : Programme de l'atelier	32
Annexe 3 : Allocutions d'ouvertures	34
Allocution du Secrétaire General, M. Ngba Zacharie, représentant du Ministre des affaires sociales,	34
Allocution du Directeur du BSR de l'OIT/Yaoundé a l'occasion de l'atelier de lancement et de planification des activités du projet de promotion de la politique de l'OIT auprès des peuples indigènes et tribaux.	39
Annexe 4 : Résultats des travaux de groupes	42
Annexe 5 : Liste des participants	53
Annexe 6 : Présentations	57
I L'OIT et les peuples indigènes et tribaux	57
II Actions des partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre en 2007 au profit des peuples autochtones/populations marginales du Cameroun.....	62
IV Partenariat entre MBOSCUDA/AIWO CAN et les organisations/associations au Cameroun	66

LISTE DES ACRONYMES

AAPPEC :	Association pour l'Auto Promotion des Populations de l'Est Cameroun
ASBAK :	Association des Baka
BIT :	Bureau International du Travail
CADDAP :	Centre d'Appui au Développement Durable
CED :	Centre pour l'Environnement et le Développement
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FONDAF :	Foyer Notre Dame de la Forêt
GICACYMA :	Gic Alliance de Cyrie et Mayos
IPDP:	Indigenous Peoples Development Plan
MBOSCUDA :	Mbororo Social and Cultural Development Association
MINAS :	Ministère des Affaires Sociales
MINATD :	Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation
MINPLADAT :	Ministère de la Planification, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire
MINPROFF :	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINTSS :	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADES Baka :	Projet de Développement Économique et Social des Baka
PIT :	Peuples Indigènes et Tribaux
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
Pro 169 :	Projet pour la promotion de la politique de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux
RACOPY :	Réseau Recherche Action Concertée Pygmées
SNV :	Organisation Néerlandaise pour le Développement

I. INTRODUCTION.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'atelier de lancement du projet de promotion de la politique de l'OIT auprès des peuples indigènes et tribaux (PRO 169) s'est tenu les 5 et 6 décembre 2006 à l'hôtel Franco à Yaoundé. Ce projet a pour objectif de développer les capacités des acteurs travaillant sur les questions des peuples indigènes et tribaux¹ au Cameroun et d'assurer leur implication ainsi que leur participation dans les processus administratifs, législatifs et de développement qui les affectent.

Au cours des années précédentes et pour tenter de contribuer à la résolution des problèmes auxquels font face les PIT, plusieurs actions ont été initiées par différents acteurs tant au niveau national qu'au niveau local. Parmi les multiples actions engagées par l'OIT, figure notamment l'atelier national organisé en juin 2005 à Yaoundé sur « les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun ». Préalablement à cet atelier, l'OIT à travers le projet « Pro 169 » avait coordonné deux travaux de recherche portant respectivement sur les Peuples indigènes et tribaux et les stratégies de réduction de la pauvreté au Cameroun, et sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun.² Ces deux publications ont d'ailleurs constitué le fondement de l'atelier national de juin 2005.

Pour sa part, le projet « PRO 169 » qui vient de faire l'objet d'un lancement officiel est une résultante des recommandations de cet atelier national, qui avait mis l'accent entre autres sur :

- ◆ Le renforcement des capacités des PIT et leurs organisations ;
- ◆ L'accès des PIT à la propriété foncière ;
- ◆ La reconnaissance de leurs droits de citoyenneté, la formation des acteurs sociaux ;
- ◆ La participation et l'implication des PIT à tous les processus au niveau national ;
- ◆ La ratification de la convention 169 de l'OIT.³

¹ Les termes *autochtones* et *indigènes* sont utilisés de manière interchangeable dans ce rapport.

² Tchoumba, B., *Peuples Indigènes et Tribaux et Stratégies de Réduction de la Pauvreté au Cameroun*, BIT et CED, 2005 ; et Barume, A., K., *Cadre Légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun*, BIT, 2005.

³ *Rapport de l'atelier national sur les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun, PRO 169*, BIT, Genève ; et BSR OIT Yaoundé, 2005.

Le projet PRO 169 se focalisera à cette phase du projet sur le renforcement des capacités dont la nécessité se fait de plus en plus sentir comme fondement d'une participation et d'une implication efficace des PIT dans les différents processus comme les travaux de recherche et l'atelier national ont pu le montrer

L'atelier de lancement et de planification du projet « PRO 169 » dont il est question ici s'est tenu à Yaoundé au Cameroun, du 05 au 06 décembre 2006.

Le présent rapport décrit les activités qui se sont déroulées au cours de ces deux jours dans un ordre chronologique.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER ET RESULTATS ATTENDUS

Objectif général

L'objectif global de l'atelier était de permettre le lancement du projet dans les conditions optimales de réussite, par la planification participative des activités prioritaires et des stratégies susceptibles de favoriser la défense et la protection des droits fondamentaux des PIT, notamment les Baka, les Bagyéli, ainsi que les Mbororo et autres groupes autochtones au Cameroun.⁴

Objectifs spécifiques

- Faciliter l'appropriation des objectifs du projet « PRO 169 » par les participants,;
- Fournir aux participants des informations sur le projet et autres thèmes favorisant la compréhension de PRO 169 ;
- Favoriser l'identification des activités et des résultats prioritaires du projet, en partant activités indiquées dans le document du projet ;
- Permettre l'identification des partenaires potentiels du projet sur la base des critères spécifiques et de leurs capacités ;
- Favoriser l'identification du niveau et de la manière d'impliquer des partenaires potentiels ;
- Faciliter l'identification des méthodologies pertinentes pour la mise en œuvre du projet ;

⁴ La note conceptuelle de l'atelier est en annexe 1.

- Favoriser l'identification des thèmes spécifiques d'interventions pour chaque produit prévu dans le document de projet ;
- Permettre la recherche des synergies d'action avec d'autres programmes et projets intervenant sur les questions des PIT au Cameroun.

Résultats attendus

- Une meilleure compréhension des objectifs du projet de promotion de la convention 169 par tous les partenaires ;
- L'identification des activités du projet, de leurs stratégies de mise en œuvre, des initiatives existantes ou en cours au profit des PIT au Cameroun ;
- La définition des critères en vue de choisir les partenaires devant exécuter les activités du projet.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'atelier de lancement du projet « Pro 169 » s'est voulu très participatif en requerrant la représentation des mandants institutionnels de l'OIT que sont le gouvernement, les organisateurs de travailleurs d'employeurs, des communautés et organisations des peuples indigènes et tribaux et des ONG qui les accompagnent, ainsi que des partenaires au développement. Mais certains d'entre eux, tels l'organisation des travailleurs et certains partenaires au développement, invités à participer à l'atelier, n'ont pas pu se faire représenter.

Du point de vue de l'animation de l'atelier, se sont succédés en alternance des présentations suivies de discussions et des travaux de groupes restitués en séances plénières, en vue de la recherche du consensus dans la formulation des recommandations. Ainsi, chaque produit du projet a fait l'objet d'un approfondissement au niveau des groupes restreints de travail et d'une validation des travaux de chaque groupe par la plénière. L'ensemble des recommandations des groupes a également fait l'objet d'une synthèse qui a été validée par l'ensemble des participants à l'atelier.

4. PARTICIPANTS

Cet atelier regroupait une trentaine de participants, au nombre desquels :

- Des représentants des départements ministériels (MINAS, MINPPLADAT, MINTSS, MINPROFF, MINATD) ;
- Un représentant des organisations d'employeurs ;
- Des représentants d'organisations et des réseaux ayant une expérience de travail avec les PIT (CED, FONDAF, RACOPY, AAPPEC, SNV) ;
- Des représentants d'organisations des PIT (ASBAK, GICACYMA, MBOSCUDA, CADDAP, OKANI) ;
- Des représentants des PIT ;
- Des représentants de projet de coopération (IPDP/PNDP, PADES).

En bref, il s'agissait pour la plupart des personnes ayant une connaissance approfondie de la problématique des PIT au Cameroun et ou des personnes capables d'intervenir à un niveau de la chaîne de discussion pour faire avancer la réflexion sur les questions indigènes au Cameroun.

La modération de l'atelier a été assurée par M. Bouopda Serge, Coordonnateur du projet, et Mme Thornberry Francesca de PRO 169 à Genève. M. Tchoumba Belmond a assuré le secrétariat de l'atelier.

II. DEROULEMENT OPERATIONNEL DE L'ATELIER.

Journée du 05 décembre 2006.

Les activités de cette journée ont reposé principalement sur :

- les allocutions introductives ;
- les présentations ;
- le travail en groupe.

1. Cérémonie d'ouverture

La séance d'ouverture des travaux a été présidée par le Secrétaire Général du MINAS. Dans son discours, le Secrétaire Général, après avoir souhaité la bienvenue aux participants a apprécié l'opportunité du projet « Pro 169 » qui, selon lui, cadre avec les missions de son Ministère et a invité les uns et les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes pour que, au sortir de l'atelier, les actions et stratégies élaborées soient de nature à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions des PIT au Cameroun.⁵

Dans son allocution introductive, le Directeur du Bureau Sous-régional de l'OIT pour l'Afrique centrale a remercié chaleureusement les invités et participants à l'atelier d'avoir accepté l'invitation. En outre, il a retracé la genèse du nouveau projet PRO 169 au Cameroun et souligné l'importance de lui donner en terme d'activités, un contenu qui reflète au mieux les besoins réels des potentiels bénéficiaires. Enfin, il a salué la collaboration étroite qui a toujours existé entre le BIT et le Ministère des Affaires Sociales.⁶

2. Présentation des objectifs et le programme de l'atelier

⁵ Le discours du représentant du Ministère des Affaires Sociales est reproduit en annexe 2.

⁶ Le discours d'ouverture du Directeur du Bureau Sous-Régional de l'OIT en Afrique centrale est reproduit en annexe 2.

Les travaux ont commencé par une présentation de l'ensemble du programme, suivi de la présentation individuelle des participants.

Après ces différents éléments introductifs, M. Bouopda, coordonnateur du projet « Pro 169 » a procédé à la présentation du document conceptuel de l'atelier⁷. Au cours de sa présentation, le facilitateur s'est employé à présenter le contexte dans lequel le projet se mettait en place au Cameroun ; bien plus, il a insisté sur trois éléments principaux, à savoir : les objectifs de l'atelier, les résultats attendus par rapport aux différents objectifs spécifiques tels que contenu dans le document du projet, et enfin la nécessité de faire des propositions dans le sens de la construction d'une synergie d'action entre le projet « PRO 169 » et les différents programmes, projets et initiatives existants au profit des PIT au Cameroun.

3. Les sessions substantielles de l'atelier

Session 1 : Présentation globale du mandat et du travail de l'OIT sur les questions des PIT, et le travail mené au Cameroun jusqu'à ce jour

L'objectif de cette présentation était de fournir aux participants les orientations nécessaires en vue d'une discussion sur le contenu du document de projet présentant le travail de l'OIT sur les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun. Il s'agissait de porter à la connaissance des participants, la nature du mandat de l'OIT, les possibilités et les limites d'un appui technique de l'OIT sur les questions des PIT, ainsi que les activités et les principes de la coopération technique sur les questions des PIT et les méthodologies utilisées. La mise à disposition de ces informations visait le renforcement des connaissances des participants pour une discussion appropriée sur les produits du projet « PRO 169 » au Cameroun, elle visait aussi à leur permettre d'identifier les actions et stratégies prioritaires pour le « PRO 169 » au Cameroun.

Pour atteindre ces objectifs, Mme Thornberry Francesca, Coordinatrice du Projet « PRO 169 » à Genève, a évoqué tour à tour:

⁷ Voir annexe 1

- Le mandat de l’OIT sur les questions des PIT – les principes fondamentaux de la Convention n°. 169 et les principes, possibilités et limites de la coopération technique.
- Le projet « PRO 169 », ses objectifs spécifiques, et ses méthodes de travail ;
- Le travail du projet « PRO 169 » au Cameroun (travaux de recherche et atelier national) et les recommandations principales y relatives⁸.

Sur la question en rapport avec le mandat de l’OIT, Mme Thornberry a renseigné les participants sur la structure de l’Organisation Internationale du Travail - les membres composant l’OIT (représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs) - les conventions fondamentales de l’organisation (C87 et C98 sur la liberté d’association et le droit de négociation collective, C29 et C105 sur l’élimination du travail forcé, C100 et C111 sur l’élimination de la discrimination en matière d’emploi et de profession, C138 et C182 sur l’abolition du travail des enfants) et enfin la convention n° 169 pour ce qui est de sa structure, de son contenu, et de ses principes (non-discrimination, consultation, participation...).

Elle a souligné pour les peuples indigènes et tribaux l’importance non seulement de la Convention n°. 169, mais des autres Conventions de l’OIT (énoncés ci dessus), surtout au Cameroun, car toutes les conventions fondamentales de l’OIT ont été ratifiées par ce pays.

Sur la question en rapport avec le projet « PRO 169 » et le travail de l’OIT au Cameroun, Mme Thornberry a insisté sur les méthodes de travail du projet (coordination et facilitation, appui/conseils techniques et juridiques, partenariat, valeur ajoutée), les ateliers et travaux de recherche déjà effectués dans le cadre du projet au Cameroun (différentes études menées pour le compte de l’organisation par MM. Belmont Tchoumba et Albert Barume, avec la collaboration des PIT et des autres acteurs).

Dans le but de rendre davantage perceptible par les participants le travail de l’OIT, Mme Thornberry a évoqué l’appui déjà apporté au Gouvernement du Congo dans l’élaboration de sa loi sur les « Pygmées », ainsi que d’autres exemples d’activités de coopération technique, pour donner une meilleure idée des possibilités des projets de l’OIT et de sa manière de travailler sur les questions des peuples indigènes et tribaux.

⁸ Voir annexe 6 pour les différentes présentations

Discussions en plénière

Les questions en plénière portaient, d'une part, sur les polémiques concernant l'utilisation des termes : indigènes et tribaux et, d'autre part, sur l'appellation « PRO 169 » pour désigner le projet. Un participant a fait part de sa préoccupation sur la mise en œuvre concrète du projet ; M. Tchoumba a estimé nécessaire d'impliquer les véritables acteurs concernés dans l'initiative afin d'aboutir à des résultats plus concrets et pertinents. Mme Thornberry a répondu que le Projet « PRO 169 » devait prendre en compte la valeur ajoutée de l'implication de l'OIT dans les questions des peuples indigènes et tribaux, essayer de faire des liens avec les processus déjà en cours, et devait nourrir des partenariats avec des institutions et des organisations au niveau national pour lui assurer une véritable valeur ajoutée.

Session 2 : Exposé sur le document du Projet « PRO 169 » au Cameroun : contenu, opportunités et défis

Cet exposé a été fait par M. Bouopda, avec pour objectif de permettre une meilleure appropriation du document du projet par les participants. Cette appropriation devait à son tour leur permettre de contribuer efficacement à l'identification des activités et stratégies devant permettre d'atteindre les objectifs du projet fondé principalement sur la sensibilisation des acteurs impliqués dans les questions des PIT au Cameroun et le développement d'un dialogue entre ces acteurs, pour une meilleure prise en compte des besoins et priorités des PIT dans les processus législatifs, administratifs et stratégies de réduction de la pauvreté. C'est pour cette raison que la présentation faite par le Cordonnateur du projet a évoqué outre les objectifs, produits et indicateurs du projet, le cadre institutionnel et stratégique, les bénéficiaires, et le dispositif de suivi.

De plus, l'orateur a relevé la nécessité pour le projet en cours de lancement de travailler en partenariat avec les autres initiatives existant en matière d'appui aux PIT. Il s'agira davantage pour le projet de ne pas répéter ce qui existe déjà mais de s'assurer que le projet présente une valeur ajoutée par rapport aux initiatives déployées sur le terrain.

Session 3 : Présentation sur les actions futures (2007) des partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre au profit des PIT au Cameroun.

Cette présentation a été faite par M. Tabue Tchwaket Jean Thomas du MINAS. L'orateur a dans un premier temps présenté la perception qu'a le ministère des populations marginales au Cameroun, avant d'identifier ces populations au rang desquels il a indiqué les populations « pygmées » et « mbororo ». Dans un deuxième temps. Il a présenté les dispositions législatives et réglementaires qui peuvent être interprétées comme des bases de protection des populations marginales au niveau national. A ce titre, il a évoqué la constitution à travers son préambule qui affirme que l'Etat préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi; il a aussi mentionné les politiques nationales notamment les politiques en faveur de la réduction de la pauvreté et le décret portant organisation du MINAS.

M. Tabué a ensuite analysé les activités déjà réalisées en faveur des populations marginales, tant par le MINAS que par d'autres départements ministériels.

Pour clore sa présentation, l'orateur a abordé les actions prévues par différents ministères en direction des populations marginales pour le compte de l'année 2007. D'une manière générale, l'on peut retenir que ces actions ont trait, entre autres, à l'élaboration/adoption ou la révision de la politique sectorielle, d'une loi spécifique et des textes d'application allant dans un sens prenant en compte la question des populations marginales, l'appui aux initiatives de lutte contre la pauvreté dans les communautés défavorisées et vulnérables, la célébration officielle de la journée internationale des populations autochtones. Ces actions ont également trait au renforcement des capacités des populations marginales, à la révision du décret de 1977 sur les chefferies traditionnelles, à la participation des populations marginales au fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat, au suivi des dispositions positives de la loi cadre de 1996 sur l'environnement et des mesures qui visent la préservation des biens acquis par les populations autochtones ainsi que leurs us et coutumes.

Discussion en plénière

Après l'exposé, M. Tchoumba a suggéré que chacun des ministères fasse un travail synthétique et ciblé auquel l'on affecterait des budgets spécifiques et sectoriels que le gouvernement pourrait allouer aux PIT au courant de l'année 2007. Par ailleurs, il serait judicieux, toujours d'après M. Tchoumba, de préciser comment ces derniers pourraient en profiter et comment ils pourraient avoir accès à l'information y afférente.

A la fin de l'exposé, quelques questions ont été posées par un participant Mbororo à savoir :

- Y'a-t-il une action menée au niveau de la formation professionnelle des peuples indigènes et tribaux ?

- Nos chefferies ne sont pas autonomes ; elles sont dites communautaires et non territoriales. Qu'est-ce que le MINAS compte faire pour que les Mbororo jouissent de leur droit d'autonomie ?
- Y'a-t-il des statistiques par rapport aux PIT et l'accès à l'emploi ?

A la première question, l'orateur a précisé que la politique gouvernementale est de former tous les camerounais. Cependant, lors de l'opérationnalisation, il est tenu compte du caractère spécifique des populations autochtones.

Sur la question des chefferies, le facilitateur a affirmé que le processus de refonte des textes législatifs et réglementaires était en cours et devait être présenté lors des rencontres interministérielles.

A la dernière question, la représentante du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale a répondu par la négative, en indiquant que les statistiques sont générales, par secteurs d'activités et ne prennent pas en compte les catégories sociales.

Une autre question a été posée par rapport aux Mbororo partis de la République centrafricaine pour le Cameroun afin d'échapper aux coupeurs de routes et qui se retrouvent sans logis. A cette question, le représentant du MINAS a relevé que son département ministériel dans ce cas apporte un soutien psychosocial en attendant l'aide ; La représentante du MINPROFF a ajouté qu'il ne s'agit pas d'un problème propre au MINAS car le MINADT, le MINREX par exemple sont tout aussi habilités à venir en aide aux réfugiés. C'est tout un processus à suivre et reporter toute la responsabilité au MINAS, engendrerait un surcroît de travail, au niveau des services déconcentrés du MINAS.

Il est ressorti des diverses contributions que la solution à ce problème se trouve dans la mise en œuvre des commissions paritaires par les soins de la haute autorité territoriale du MINATD. Ces commissions incluent les hautes administrations publiques, les associations de la société civile qui recherchent de manière concertée les solutions idoines aux problèmes sociaux des populations déplacées.

Session 4 : Présentations sur le partenariat ONG – PIT au Cameroun.

Deux expériences des ONG travaillant sur la question ont été présentées, afin d'informer les participants des différentes possibilités et méthodologies de travail relatives aux questions autochtones au Cameroun. Les présentations avaient aussi l'objectif d'informer les participants et les aider à réfléchir sur les différentes possibilités de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « PRO 169 ».

La première expérience était présentée par Mme Hawe Bouba responsable du groupe des femmes de MBOSCUDA et présidente de l'African Indigenous Women's Organization (AIWO). L'exposé intitulé : « Intervention sur le partenariat entre MBODCUDA/AIWO CAN et autres organisations/associations autochtones au Cameroun » a décrit l'expérience de ces deux organisations dans leurs relations avec les Mbororo et les peuples dits « Pygmées » d'autre part. La présentation a permis de relever une certaine particularité dans le partenariat mis en œuvre par les deux organisations. Cette particularité résiderait à deux niveaux : Premièrement au niveau du type de relation que les deux organisations entreprennent avec leurs cibles (ces relations sont en effet des relations de proximité, avec le souci commun de protéger et de promouvoir les droits et intérêts des bénéficiaires des actions menées) ; et deuxièmement, cette originalité réside au niveau du caractère décentralisé de l'organisation MBOSCUDA et du réseau AIWO ; cette décentralisation favorise le contact direct avec les communautés, et constitue un gage de confiance mutuelle et de réussite.

La deuxième expérience était celle du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), présenté par M. Tchoumba, coordonnateur des programmes dans cette organisation. Il a décrit les 10 années d'expérience de partenariat entre son organisation et les communautés/organisations autochtones. Les leçons apprises par le CED dans son expérience de partenariat avec les PIT du Cameroun s'articulent autour de :

- La prise en compte du temps dans la construction d'un partenariat durable ;
- La mise sur pied d'une stratégie de communication et de consultation appropriée ;
- La bonne compréhension de la culture, du système d'organisation et des systèmes de représentation ;
- La nécessité d'un accompagnement de proximité ;
- Le travail avec les organisations autochtones et les ONG locales ;
- La construction d'un partenariat durable est un processus dynamique et interactif.

Les deux interventions ont suscité des interrogations de la part des participants qui n'ont pas hésité à les ramener dans le débat. Sur la question de la méfiance qui le plus souvent caractériserait les populations autochtones, M Tchoumba y a vu un problème contextuel qu'une organisation soucieuse de rester et de travailler à construire des relations basées sur la confiance mutuelle devrait résoudre dans le long terme.

Session 5 : Travail en groupe pour une identification participative des activités/ processus existants au Cameroun en faveur des peuples indigènes et tribaux.

L'objectif de cette session était d'identifier pour chaque produit du projet, ce qui a déjà été fait ou est en cours de l'être, au profit des PIT au Cameroun (projets, programmes, processus législatifs etc), les acteurs impliqués/ et si possible d'y apporter quelques commentaires. Le résultat de ce travail en groupe a donné le tableau suivant (les informations mentionnées ne sont pas exhaustives). Le tableau ci-dessous a été produit pendant cette session, afin de faciliter le travail des groupes sur l'identification des actions et stratégies prioritaires pour les produits du document du projet.

Il faut préciser qu'il ne s'agit ici que des présentations des organisations représentées à l'atelier. Il ne peut donc pas s'agir d'une liste exhaustive des initiatives en cours au Cameroun en faveur des PIT. Le projet devra approfondir ce travail afin de disposer des informations plus complètes sur les initiatives en faveur des PIT, en cours au Cameroun.

Produit	Qu'est-ce qui est déjà fait ou en cours ?	Qui est impliqué ?	Commentaires ?
I.1 Formation des formateurs (hommes et femmes) sur la législation et les mécanismes pertinents aux questions indigènes et tribaux, ainsi que les processus législatifs et de développement qui concernent ces peuples	Formation des chefs traditionnels et Officiers d'état civil.	Plan Cameroon/ AAPPEC	
	Alphabétisation des adultes (para fonctionnelle)	Plan	
	Formation des paras juristes	Plan, MBOSCUDA	
	Formation des paras juristes dans le sud ouest	FIDA	Efficacité peu visible dans la vie des Mbotoro qui n'ont pas été scolarisés.. Formation sur les questions des droits = salutaires
	Formation citoyenneté, AN et CNI, et formation des médiateurs communautaires. Formation : citoyenneté, SIDA, éducation	PADES BAKA FONDAF/ FEDEC	Pas de réalisation de la part de la FEDEC, fausses promesses (problèmes de participation)
	Formation des juristes communautaires et ONGs des zones forestières sur la législation forestière	CED	
	Formation des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux sur le cadre légal international des droits des peuples autochtones. Formation à la gestion des micro-projets et à la citoyenneté.	FODER	

Produit	Qu'est-ce qui est déjà fait ou en cours ?	Qui est impliqué ?	Commentaires ?
1.2 Soutien aux réseaux et renforcement des organisations des peuples indigènes et tribaux	Formation des pairs communautaires au Sud-Ouest.	MINSANTE	
	Aide à l'alphabétisation des Mbororo dans le nord ouest	Village AID	
	Former et sensibilisation à la citoyenneté, centre d'alphabétisation et développer des programmes d'alphabétisation dans la province du SUD	PNDP	
	Appui par le financement des micro projets de développement et/ou communautaires développés par le réseau RACOPY et les organisations autochtones Pygmées.	CED en collaboration avec FPP et Rainforest	
	Appui au réseau des populations autochtones en Afrique centrale ;	UICN	
	Appui au réseau RACOPY	Rainforest, FPP, NCIV, SNV	
	Renforcement organisationnel et institutionnel des organisations des peuples autochtones	SNV	
	Renforcement et création des GIC dans la production agricole, la commercialisation des PFNL et autres ;	PADES	

Produit	Qu'est-ce qui est déjà fait ou en cours ?	Qui est impliqué ?	Commentaires ?
	Renforcement des ONG des peuples autochtones et appuis financiers	PADES	Des organisations sont descendues sur le terrain relever des noms, pour l'établissement des CNI, mais aucune suite à ce jour.
	Renforcement des groupes de femmes sur le plan des activités économiques, et appui financier	CORDAID	
	Appui à l'élevage	AIWO	Certaines ONG viennent exploiter certaines organisations des Mbororo, des promesses faites ne sont pas tenues, ce qui a amener MBOSCUA a revoir sa stratégie de travail avec les ONG
	Appui à la promotion des Mbororo et au renforcement des capacités auprès de ASBAK	HEIFER International, APES INADES	
2.1 Formation et sensibilisation des mandants de l'OIT et les ONGs, sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et sur les méthodologies de travail avec ces peuples	Appui au MINAS dans la mise en place d'une politique sectorielle des affaires sociales sur les PA.	PADES	Le Comité National des Droits de l'Homme devrait être interpellé sur le travail sur les questions des peuples autochtones.

Produit	Qu'est-ce qui est déjà fait ou en cours ?	Qui est impliqué ?	Commentaires ?
	Appui en vue aux activités des ONGs et formations	PNNDP	<p>Les employeurs et les syndicats ne sont pas sensibilisés sur la questions des peuples indigènes et tribaux.</p> <p>Les exploitant forestiers et autres entreprises violent le droits des PIT parce que non sensibilisés, alors le secteur agro-forestier, la chasse sportive, l'élevage, et l'Etat, doivent être sensibilises sur la question (cible privilégiées</p>
2.2 La situation spécifique des PIT est prise en compte dans les Processus DSRP et OMD	<p>Un document est en train d'être mis en place par le MINAS suite au forum national sur la solidarité et qui prévoit la prise en compte des spécificités des PIT dans le DSRP ;</p> <p>Une ONG va aider à organiser les éleveurs pour faciliter leur accès aux fonds.</p> <p>Programme de recherche sur la question de l'implication des spécificités des PIT dans le DSRP</p>	<p>MINAS</p> <p>ONG PARIS</p> <p>OIT</p>	<p>Il est important de consulter les PIT sur le DSRP et il est aussi important de les impliquer.</p> <p>PNNDP est entrain de faire un plan d'action qui va aider à la mise en œuvre du DSRP.</p>

Produit	Qu'est-ce qui est déjà fait ou en cours ?	Qui est impliqué ?	Commentaires ?
	<p>Le PNNDP qui a conçu pour adresser les questions des populations villageoises, voir PNNDP et PSFE qui sont spécifiques aux peuples « pygmées ».</p>	<p>PNNDP</p>	<p>Pour les « Mbororo », le PNNDP attend un financement dans le cadre d'un projet sur la gestion des terres et les systèmes agro sylvo pastoraux qui permettra de les impliquer dans la mise en œuvre du DSRP.</p>
	<p>Le PNUD vient de lancer des appels a projet inférieurs ou égale à 5.000.000 (dans le cadre de la mise en œuvre des OMD</p>		<p>Ceci peut intéresser les PIT</p> <p>Les PIT n'ont plus accès aux ressources forestières et plus spécifiquement au gibier, ce qui cause un problème en matière de lutte contre la pauvreté dans les communautés autochtones.</p>

Journée du 06 décembre 2006

Cette deuxième journée de l'atelier s'est articulée autour des points suivants :

- Les travaux en groupes et les séances en plénière autour des produits du projet ;
- La présentation et adoption des conclusions et actions prioritaires ; et
- La cérémonie de clôture.

Session 6 : Travail de groupe et discussion en plénière pour la formulation des stratégies et activités pour chaque produit énoncé dans le document de projet

Cette session a permis d'approfondir la réflexion sur le contenu des différents produits du projet. La réflexion s'est faite en 3 groupes de travail qui ont chacun travaillé les quatre produits du projet et dont les réflexions ont été discutées au cours des séances plénières. L'objectif était de mettre les participants en situation de proposer, sur la base des produits contenus dans le document du projet et reprise dans la fiche des travaux de groupes, des activités et des stratégies qui les mieux permettant de répondre aux besoins des bénéficiaires.

Travaux de groupes et séances en plénière sur les produits dans le document de projet

Après la répartition des participants dans les groupes, des fiches techniques et documents de référence leur ont été distribués. Tout au long de la journée, les groupes ont travaillé sur les produits suivants :

- **Produit 1.1.** Formation des formateurs (hommes et femmes) sur la législation et les mécanismes pertinents aux questions indigènes et tribales, ainsi que les processus législatifs et de développement qui concernent ces peuples.
- **Produit 1.2.** Soutien aux réseaux et renforcement des organisations des peuples indigènes et tribaux
- **Produit 2.1.** Formation et sensibilisation des mandants de l'OIT et des ONGs, sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et sur les méthodologies pour travailler avec ces peuples
- **Produit 2.2.** La situation spécifique des PIT est prise en compte dans les processus DSRP et OMD.

Le contenu de chaque produit a été expliqué aux participants par M Bouopda. Il a aussi expliqué les rôles de chaque groupe dans cet exercice. Pour chaque produit, (chacun étant analysé séparément dans le contexte de l'atelier), les résultats suivants étaient prévus :

- Identification des activités ;
- Élaboration du contenu des activités prévues sous chaque produit – identification des activités prioritaires ;
- Identification des thèmes spécifiques d'interventions pour le produit et ses activités
- Identification des critères pour identifier les groupes cibles pour le produit et ses activités ;
- Identification des critères spécifiques pour l'identification des partenaires pour la mise en œuvre du produit et de ses activités ;
- Identification du niveau et la manière d'impliquer des partenaires potentiels ;
- Identification des méthodologies pertinentes pour la mise en œuvre des activités.

Les réflexions sur le dernier produit ont été introduites par un bref exposé de M. Tchoumba Belmond (voir annexe 4), portant sur les questions relatives à la réduction de la pauvreté et les peuples indigènes et tribaux au Cameroun. Cet exposé avait pour objectif d'éclairer les participants sur le contenu de l'étude réalisée sur ce sujet au Cameroun. C'est ainsi que l'exposant a présenté outre les objectifs de la recherche entreprises, la méthodologie, les problèmes identifiés et enfin les principales recommandations. Il ressort de cette présentation que les PIT n'ont pas été consultés lors de l'élaboration de DSRP et par conséquent, leurs perspectives sont complètement absentes de ce document cadre devant orienter les initiatives de réduction de la pauvreté au Cameroun. Il devient dès lors impératif que des mécanismes de consultation appropriés des PIT soient mis en place et que leurs perceptions ainsi que leurs stratégies propres de réduction de la pauvreté soient prises en compte dans toutes les initiatives de réduction de la pauvreté, y compris dans la réalisation des OMD. Sur ce dernier point, l'orateur a précisé que si la réalisation des OMD ne prend pas en compte la situation spécifique des PIT, elle risque plutôt d'aggraver la pauvreté dans ces communautés.

Les séances plénières organisées à la fin de la réflexion sur chaque produit ont été coordonnées par M. Bouopda et Mme Thornberry.

Les résultats des travaux des trois groupes ainsi que la synthèse de l'atelier ont fait, au cours de différentes séances plénières, l'objet d'amendements et d'adoption.

Synthèse des travaux de groupe, conclusions et actions prioritaires

Le rapport intégral de la synthèse des travaux de groupes a été lu par M. Tchoumba. Cette synthèse a fait ressortir les différents problèmes auxquels sont confrontés les PIT, les recommandations en vue de la résolution de ces problèmes et les acteurs sociaux indexés. Comme recommandations prioritaires, il a été proposé :

- d'approfondir la connaissance des législations nationales et du droit international ainsi que la manière de l'utiliser pour protéger les droits des peuples et personnes autochtones ;
- de dispenser des formations additionnelles directement en faveur des peuples autochtones;
- de créer des synergies avec les initiatives de protection des droits des peuples autochtones existantes ;
- d'identifier les bonnes pratiques et faciliter le partage d'expériences de ces bonnes pratiques (par exemple, les peuples de la forêt peuvent bénéficier de l'expérience, de l'organisation et du fonctionnement de MBOSCUDA);
- de soutenir les activités sur les questions autochtones avec l'objectif de responsabiliser les PIT eux-mêmes pour la gestion de leurs organisations ;
- de susciter l'intérêt des partenaires tripartites sur la question autochtone et de les former sur la meilleure façon d'utiliser les conventions internationales pour protéger les droits des peuples autochtones ;
- de sensibiliser et former ces partenaires sur les principes de la convention n° 169 ;
- de faciliter un cadre d'échanges entre les PIT, les travailleurs et les employeurs en vue d'un partage sur les questions inhérentes aux PIT et les moyens et stratégies d'utilisation des conventions de l'OIT ;
- de former de façon spécifique les organisations des travailleurs intéressés, sur les problèmes et les besoins des PIT (accès à la terre, RFA, accès aux ressources naturelles etc.) ;

- d'informer et de sensibiliser régulièrement sur les questions spécifiques touchant aux PIT, le gouvernement, à travers différents départements ministériels en charge des questions autochtones;
- d'identifier les projets et programmes susceptibles d'affecter les PIT et faciliter la prise en compte de leurs intérêts dans la mise en œuvre de ces programmes ;
- d'intégrer les PIT lors des consultations participatives de suivi de la mise en œuvre du DSRP organisées au niveau provincial ;
- de susciter une plus grande participation des représentants de ces peuples dans les comités de développement locaux ;
- de saisir l'autorité compétente (Services du Premier Ministre) à l'effet d'intégrer formellement les représentants des PIT dans les comités de suivi participatif de la mise en œuvre du DSRP : les représentants des PIT et les ONGs présents à cet atelier pourraient écrire une lettre à cet effet au Premier Ministre ;
- de développer une stratégie nationale pour la prise en compte des questions des PIT dans la mise en œuvre du DSRP, y compris pour les mécanismes de consultation ;
- de soutenir les réseaux pour mener des actions de lobbying et de plaider avant et pendant l'élaboration des politiques sectorielles et des programmes de développement ;
- de préparer une contribution à la révision du DSRP ;
- d'organiser des rencontres avec les points focaux du projet en vue de faire avancer la question autochtone dans leurs ministères respectifs.

CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

Les mots de clôture ont été tenus par M. Bouopda et Mme Thornberry qui ont l'un et l'autre remercié les participants pour leur présence et leur engagement qui ont permis que l'atelier se déroule et se déroule dans de bonnes conditions. Ils ont souligné que les participants avaient suivi la démarche méthodologique et atteint les résultats attendus de cet atelier.

Ils ont félicité les participants pour la bonne dynamique du groupe, les discussions qui ont été vives et franches et l'esprit participatif qui a marqué les différentes séances.

Ils n'ont pas manqué de préciser que la mise en œuvre des différentes recommandations de l'atelier restait tributaire du mandat de l'OIT, des recommandations sur lesquels l'OIT peut valablement apporter une valeur ajoutée.

Enfin, ils ont convié les participants à s'impliquer dans le processus à mettre en place dans le cadre du projet, et de jouer leur rôle dans le suivi de ce projet, avec désir de succès et esprit d'équipe.

Annexes

Annexe 1 : Note conceptuelle du projet

**Atelier de lancement et de planification du projet de l'OIT intitulé :
« Projet de promotion de la politique de l'OIT auprès des PIT »
(Yaoundé, du 5 au 6 décembre 2006)**

Introduction

Les activités du projet PRO-169 commencent au Cameroun après sa participation en novembre 2002, à un atelier de consultation et de formation sur le thème « les droits de l'homme, le développement et la diversité culturelle » ; cet atelier qui constituait une première du genre, avait été organisé par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO.

Dans le prolongement de ces réflexions, le projet de promotion de la convention 169 (PRO169) a entrepris, en 2004, deux études participatives sur, d'une part, les dispositifs législatifs et coutumiers en rapport avec la protection et la promotion des droits des peuples indigènes et tribaux dans le contexte camerounais ainsi que, d'autre part, la prise en compte effective de leurs besoins dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Ces deux études ont servi de base à l'organisation, en juin 2005, d'un atelier national au cours duquel, tous les acteurs nationaux (peuples indigènes et tribaux, représentants de l'administration, représentants des ONG d'appui, partenaires sociaux, etc.) se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les efforts multiformes pour permettre à ces peuples, souvent marginalisés et assez vulnérables, de jouir davantage des dispositions légales existantes et des opportunités qu'offrent les programmes et projets de développement pour une amélioration sensible de leurs conditions de vie.

Les travaux ont démontré qu'en dépit des avancées enregistrées, les populations Baka, Bagyéli et Bororo, en particulier, continuent de faire face à de nombreuses difficultés dans la jouissance des droits humains, parfois élémentaires, tels que : l'accès à la terre, la scolarisation, les soins de santé primaires, l'accès aux moyens de production offerts par les projets de développement, etc. Cette situation, loin d'être spécifique au Cameroun, est largement partagée par les peuples indigènes et tribaux des autres continents. La persistance et l'ampleur du phénomène a convaincu le BIT qui, avec l'appui financier de la coopération danoise, a initié ce projet dans le but de renforcer les capacités des peuples indigènes et tribaux et de tous ceux qui oeuvrent en leur faveur, à peser sur les processus de prise de décision qui les concernent et à influencer sur les politiques et stratégies de développement au profit de leurs communautés.

Il faut dire que ce projet est une résultante des recommandations de l'atelier national de juin 2005 qui avait mis l'accent sur :

- Le renforcement des capacités des PIT et leurs organisations ;
- L'accès des PIT à la propriété foncière ;
- La reconnaissance de leurs droits de citoyenneté, la formation des acteurs sociaux ;
- La participation et l'implication des PIT à tous les processus au niveau national ;
- La ratification de la convention 169 de l'OIT.

Le présent projet donc, s'insère dans un contexte de promotion des principes de la convention 169 sur les PIT, et vise le développement d'un dialogue constructif sur les droits de ces derniers. En effet, les PIT au Cameroun souffre encore d'une violation de leurs droits les plus élémentaires, doublée d'une

marginalisation qui les exclue comme partenaires dans les processus de réduction de la pauvreté ou de développement et de prise de décision.

Fidèle aux principes fondamentaux de la convention que sont la consultation et la participation, le projet de l'OIT se veut un projet intégrateur qui implique les PIT au Cameroun (hommes, femmes, jeunes) et d'autres partenaires tels les partenaires tripartites de l'OIT (gouvernement, organisations des travailleurs, organisations des employeurs), les ONG des PIT et autres ONG travaillant sur les questions des PIT, certaines agences de l'ONU. De cette chaîne de partenaires, il est attendu qu'elle facilite l'atteinte (par les partenaires chargés de mettre en œuvre le dit projet), de l'objectif de développement du projet qui peut se résumer en deux points essentiels :

- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans les questions des PIT au Cameroun ;
- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs :
 - Pour une meilleure prise en compte des droits, priorités et besoins des PIT ; et
 - Pour leur consultation et leur participation effective dans les processus législatifs, administratifs, politiques et de développement qui les affectent.

Il est à noter que cet objectif constitue l'objectif général du projet.

Dans le souci de coller aux réalités du Cameroun, il a été prévu que le lancement du projet découle d'une planification participative des actions à mener, processus dans lequel devront être impliqués tous ceux qui, de l'administration aux organisations de la société civile, en passant par les peuples concernés, ont une part de responsabilité dans la lutte contre les inégalités. Tel est l'objet de l'atelier ainsi proposé.

OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif global de l'atelier est de permettre le lancement du projet dans les conditions optimales de réussite par la planification participative des activités prioritaires et des stratégies susceptibles de favoriser la défense et des droits fondamentaux des PIT au Cameroun ;

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- S'approprier les objectifs du projet PRO 169 ;
- Fournir aux participants des informations sur le projet et autres thèmes importants à la compréhension de PRO 169 ;
- Identifier les activités et les résultats prioritaires du projet, en élaborent sur les activités indiquées dans le document du projet ;
- Identifier les partenaires potentiels du projet sur la base des critères spécifiques et de leurs capacités ;
- Identifier le niveau et la manière d'implication des partenaires potentielles ;
- Identifier les méthodologies pertinentes pour la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les thèmes spécifiques d'interventions pour chaque produit prévu dans le document de projet ; et
- Rechercher des synergies d'action avec d'autres programmes et projets intervenant sur les questions des PIT au Cameroun.

Résultats attendus de l'atelier :

A l'issue des travaux :

- Les objectifs du projet de promotion de la convention 169 sont mieux compris par tous les partenaires ;
- Les activités du projet ainsi que leurs stratégies de mise en œuvre sont identifiées ;
- Les critères devant servir à choisir les partenaires devant exécuter les activités du projet sont définis.

En ce qui concerne les activités.

La proposition des activités devrait également tenir compte de l'environnement global sur les questions des PIT au Cameroun. Ainsi, les activités proposées pourraient être celles qui sont différentes des activités déjà mises en œuvre par d'autres structures et qui, s'inscrivant dans le cadre d'une synergie, vient en complément des initiatives existantes.

Les activités proposées par le projet sont les suivants :

Par rapport à l'objectif spécifique 1 :

Le renforcement des capacités des peuples indigènes et tribaux à mieux assurer la défense et la jouissance de leurs droits et de participer dans les processus qui les affectent

Produit 1.1 *Formation des formateurs (hommes et femmes) sur la législation et les mécanismes pertinents aux questions indigènes et tribaux, ainsi que les processus législatifs et de développement qui concernent ces peuples.*

Activités

- 1.1.1. Identifier de façon participative les groupes cibles et leurs besoins de formation.
- 1.1.2. A la base des résultats de l'évaluation, développer (ou adapter si nécessaire) le contenu de la formation, et les outils et méthodologie de formation.
- 1.1.3. Organiser des formations de base
- 1.1.4. Réaliser des formations de suivi
- 1.1.5. Constituer un fonds pour les formations additionnelles dans les communautés indigènes et tribales
- 1.1.6. Documenter le processus

Produit 1.2 : *Soutien aux réseaux et renforcement des organisations des peuples indigènes et tribaux*

Activités

- 1.2.1. Évaluer de façon participative les besoins de soutien
- 1.2.2. A la base des résultats de l'évaluation, développer (ou adapter si nécessaire) le contenu de la formation, et les outils et méthodologie de formation.
- 1.2.3. Organiser une visite d'échange et de formation pour les représentants des peuples indigènes et tribaux
- 1.2.4. Organiser des formations sur la gestion des organisations
- 1.2.5. Documenter et évaluer le processus

Par rapport à l'objectif spécifique 2 :

Les acteurs directement ou indirectement impliqués dans les questions des peuples indigènes et tribaux (partenaires sociaux de l'OIT, Ministères pertinents, partenaires de développement, et ONGs), y compris dans les méthodologies pour travailler avec ces peuples sont sensibilisés et leurs capacités renforcées.

Produit 2.1 : *Formation et sensibilisation des partenaires tripartites de l'OIT et les ONGs, sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et sur les méthodologies de travail avec ces peuples*

- 2.1.1. Évaluer de façon participative les besoins de formation.
- 2.1.2. A la base des résultats de l'évaluation, développer (ou adapter si nécessaire) le contenu de la formation, les outils et méthodologies de formation.
- 2.1.3. Organiser des formations
- 2.1.4. Documenter et évaluer le processus

Produit 2.2 : *La situation spécifique des PIT est prise en compte dans les Processus DRSP et OMD*

Activités :

- 2.2.1 Réaliser un inventaire des principaux défis, portes d'entrée, et programmes de développement et de lutte contre la pauvreté, et les mécanismes de leur mise en œuvre, touchant ou pouvant toucher les PIT.
- 2.2.2 Assurer la diffusion des résultats des études sur le DSRP et les PIT et de la micro étude sur les OMD et les PIT
- 2.2.3 Élaborer des supports d'information (plaquette, brochure, matériels audio-visuels) sur la perception, les priorités et les stratégies des PIT en matière de pauvreté et de lutte contre la pauvreté
- 2.2.4 Faciliter l'implication et la prise en compte des questions des PIT dans les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté a travers :
 - Le développement d'une stratégie nationale, pour la prise en compte des priorités des PIT dans la mise en oeuvre du DSRP y compris pour des mécanismes de consultation
 - Le renforcement de capacité pour tous les acteurs concernés
 - Le dialogue national

Processus méthodologique de l'atelier

Le déroulement des travaux :

Les travaux se dérouleront en différentes phases comprenant :

- Les exposés ;
- Les petits groupes de réflexions alternées des plénières de restitution et devront favoriser la participation active de tout un chacun, particulièrement les représentants des PIT ;
- Les modérateurs veilleront que tous les participants auront la même opportunité de s'exprimer et de participer aux travaux.

Profil des participants.

Les participants au présent atelier ont été choisis sur la base des critères suivants :

- Etre représentant des partenaires tripartites de l'OIT (gouvernement, organisations des travailleurs, organisations des employeurs) ;
- Être représentant d'une organisation ayant une expérience de travail avec les PIT ;
- Être représentant des PIT ;
- Être représentant d'une agence des nations unies ;
- Être représentant d'un projet de coopération ;
- Il s'agit pour la plupart des personnes qui ont une connaissance approfondi de la problématique des PIT au Cameroun et ou des personnes capables d'intervenir à un niveau de la chaîne de discussion en vue de l'avancement de la réflexion sur les questions indigènes et tribales au Cameroun.

La structure et le contenu de l'atelier

L'atelier se tiendra sur deux jours et sera meublé par les éléments suivants :

- Présentation des objectifs et du document conceptuel de l'atelier
- Présentation globale du mandat et du travail de l'OIT sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et le travail mené au Cameroun jusqu'à ce jour
 - Mandat de l'OIT sur les questions PIT (C169)
 - Exposé global sur le projet PRO 169
 - Exposé sur le travail de l'OIT au Cameroun (recherche et atelier national) et les recommandations principales sortant de ce travail
- Présentation du document de projet de PRO 169 au Cameroun contenu, opportunités et défis
- Présentation sur les actions futures (2007) des partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre au profit des PIT au Cameroun.
- Présentation - Étude de cas : le partenariat ONG – PIT au Cameroun (l'expérience de deux ONGs qui travaille sur ces questions).
- Travail en groupes : Identification participative des activités/processus existants au Cameroun en faveur des peuples indigènes et tribaux
- Travail de groupe sur les contraintes et les atouts pour la promotion des droits fondamentaux des PIT au Cameroun.
- Travaux de groupe et discussions en plénière pour l'élaboration des activités indiquées sous chacun des 4 produits contenus dans le document de projet
- Finalisation du rapport de l'atelier, lecture et adoption des recommandations

Annexe 2 : Programme de l'atelier

Lundi, 04 décembre 2006

Préparation technique et pédagogique de l'atelier

Arrivée et accueil des participants de l'intérieur du pays

Mardi, 05 décembre 2006

- 09 :00** Mise en place des participants
- 10 :15** Mise en place des invités
- 10 :30** Présentation du programme
- Allocution de circonstance du Directeur du BSR du BIT
 - Discours d'ouverture des travaux, par Madame la Ministre des Affaires Sociales
- 11 :00** **Pause café**
- 11 : 15** Organisation des travaux
- Présentation des participants
 - Présentation des objectifs et du document conceptuel de l'atelier et intégration des attentes des participants
- 12 :00** **Pause déjeuner**
- 13 :00** **Session 1** : Présentation globale du mandat et du travail de l'OIT sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et le travail mené au Cameroun jusqu'à ce jour
- Mandat de l'OIT sur les questions PIT (C169)
 - Exposé global sur le projet PRO 169
 - Exposé sur le travail de l'OIT au Cameroun (recherche et atelier national) et les recommandations principales sortant de ce travail
- 14 :00** **Session 2** : Présentation du document de projet de PRO 169 au Cameroun contenu, opportunités et défis
- 14: 30** **Session 3** : Présentation sur les actions futures (2007) des partenaires gouvernementaux à mettre en œuvre au profit des PIT au Cameroun.
- 15 :00** **Session 4** : Présentation : le partenariat ONG – PIT au Cameroun (l'expérience d'une ONG qui travaille sur ces questions)
- 15 :30** **Pause Café**
- 15 : 45** **Session 5** : Travail en groupes et discussion en plénière pour une identification participative des activités/processus existants au Cameroun en faveur des peuples indigènes et tribaux

17.30 **Fin des travaux.**

Mercredi, 06 décembre 2006

09 :00 **Session 6** : Travail de groupe et discussion en plénière pour l'élaboration des activités indiquées sous chaque produit contenu dans le document de projet

- *Produit 1.1 : Formation des formateurs (hommes et femmes) sur la législation et les mécanismes pertinents aux questions indigènes et tribaux, ainsi que les processus législatifs et de développement qui concernent ces peuples*

10 :15 **Pause café**

10 :30 **Session 6** (continuation) Travail de groupe et discussion en plénière pour l'élaboration des activités indiquées sous chaque produit contenu dans le document de projet

- *Produit 1.2 : Soutien aux réseaux et renforcement des organisations des peuples indigènes et tribaux*

12 :30 **Pause Déjeuner**

13:30 **Session 6** (continuation) Travail de groupe et discussion en plénière pour l'élaboration des activités indiquées sous chaque produit contenu dans le document de projet

- *Produit 2.1 : Formation et sensibilisation des partenaires tripartites de l'OIT et les ONGs, sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et sur les méthodologies de travail avec ces peuples*

15 :00 **Pause Café**

15 :15 **Session 6** (continuation) Travail de groupe et discussion en plénière pour l'élaboration des activités indiquées sous chaque produit contenu dans le document de projet

- **Produit 2.2** : La situation spécifique des PIT est prise en compte dans les Processus DRSP et OMD

17 :00 Discussion en plénière des conclusions et adoption des recommandations de l'atelier

17 :30 **Cérémonie de clôture de l'atelier**

Annexe 3 : Allocutions d'ouvertures

TTJT/NE
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA SOLIDARITE NATIONALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE GENERAL, MONSIEUR NGBA Zacharie,
REPRESENTANT DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES,**

A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE
DE L'ATELIER DE LANCEMENT ET DE PLANIFICATION

DU PROJET *PRO 169* AU CAMEROUN

Yaoundé, le 05 décembre 2006

Monsieur le Directeur du Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de
l'Organisation Internationale du Travail (OIT),

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques au
Cameroun,**

Mesdames et Messieurs les Représentants des départements ministériels concernés,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations des travailleurs et des employeurs ;

Mesdames et Messieurs les représentants des populations marginales au Cameroun, encore appelées peuples indigènes et tribaux au niveau de l'OIT,

Mesdames et Messieurs.

Le Ministre des Affaires Sociales, Madame Catherine BAKANG MBOCK m'a fait l'honneur de me désigner pour présider en ses lieux et places les cérémonies d'ouverture de l'Atelier de Lancement et de Planification du Projet PRO 169 au Cameroun.

Permettez-moi de vous souhaiter en mon nom personnel et au nom de mes collaborateurs ici présents, une agréable et chaleureuse bienvenue en ces lieux, à l'occasion des travaux de l'Atelier de lancement et de planification du projet PRO 169 au Cameroun.

Avant de continuer, je voudrais remercier Monsieur le Directeur, pour les paroles aimables et chaleureuses, qu'il a prononcées à mon endroit et à celui de la Délégation qui m'accompagne.

**Monsieur le Directeur,
Respectables Invités ;
Chers collaborateurs,
Mesdames et Messieurs ;**

En ce qui concerne les populations marginales selon les textes juridiques du Cameroun, ou encore les peuples indigènes et tribaux, pour employer la terminologie consacrée au niveau de l'OIT, ces couches sociales sont bien identifiées dans le Préambule de la Constitution de la République du Cameroun, qui énonce clairement que ***l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones.***

La présente cérémonie va en droite ligne des missions qui ont été assignées au Ministère des Affaires Sociales, à travers le décret N° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement.

En effet, l'article 5 du texte sus énoncé précise que le Ministère des affaires sociales a entre autres missions :

« la facilitation de la réinsertion sociale et la lutte contre les exclusions » et la promotion de la solidarité nationale, une stratégie visant la fédération des efforts techniques, managériaux, sociaux et économiques des partenaires publics, para publics et privés, en vue de l'épanouissement des populations cibles.

A ce titre, il lui revient la protection et la promotion des droits des minorités et des populations marginales qui comprennent les Pygmées, les Mbororo, les populations des criques, les Montagnards, les populations transfrontalières et les autres minorités. Les populations ainsi énumérées constituent les cibles du Ministère des Affaires Sociales parce que confrontées régulièrement à la précarité physique et matérielle et à la vulnérabilité sociale qui accentuent les exclusions sociales.

Mesdames, Messieurs.

Parmi les objectifs du septennat du Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, figure en bonne place, la lutte contre les fractures sociales et l'exclusion.

Nous devons donc, pour éviter de nous marginaliser par des comportements déviants, connaître nos droits et ceux de nos voisins, pour une vie harmonieuse.

Le caractère national de ces assises justifie l'ampleur des problèmes vécus par les populations indigènes et appelle une réflexion concrète sur les solutions consensuelles que les parties ici réunies devraient chercher pour le mieux-être de ces concitoyens à part entière.

**Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs ;**

Les orientations données au présent Atelier vont dans le sens des recommandations du premier forum sur la Solidarité Nationale, qui s'est tenu du 21 au 24 juin 2005 à Yaoundé. Cette rencontre visait à agréger pour plus de synergie, des idées, des moyens d'intervention, tout ce qui est de nature à développer dans notre pays, notamment dans le secteur social,

une solidarité plus agissante en faveur des victimes de l'exclusion sociale en général et des populations marginales en particulier.

Cet engagement rentre en droite ligne, de l'une des préoccupations fondamentales telle qu'affirmée depuis 1987 par **le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA** dans son ouvrage majeur intitulé « Pour le libéralisme communautaire », quand il affirme que : « **les Camerounais sont égaux en droits, la fin visée étant la réalisation maximale et l'épanouissement total de chaque Camerounais en tant que citoyen. Pour y parvenir, l'Etat veut s'employer à supprimer toutes sortes de disparités qui sont autant de négations de l'égalité, et instaurer un esprit de répartition des fruits d'une croissance résultant d'un travail collectif** ».

**Mesdames,
Messieurs ;**

A la suite de la cérémonie d'ouverture, je souhaiterais vous voir ne ménager aucun effort, pour vous approprier les idées-forces contenues dans la Convention 169, dans le but d'élaborer un plan d'action, d'harmoniser les activités, les objectifs et les résultats à atteindre, pour l'amélioration des conditions de vie des populations marginales selon les textes du Cameroun, ou des peuples indigènes et tribaux, pour employer la terminologie consacrée au niveau de l'OIT.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, le Cameroun a déjà signé :

- la Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ;
- la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- la Charte Africaine des droits et du bien-être des enfants ;
- la Convention sur les Droits de l'Enfant ;
- la signature du protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière organisée visant à lutter contre le trafic illicite des migrants par terre, mer et air.

Par ailleurs, un comité interministériel a été mis sur pied pour l'élaboration des textes nationaux d'application des instruments juridiques internationaux.

J'ose espérer que les résultats des travaux du présent Atelier, nous donneront de la matière, pour poursuivre de manière engagée et déterminée l'engagement du Cameroun, à l'amélioration des conditions des toutes les populations en général et celles marginales en particulier.

Nous espérons qu'avec le soutien du Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'OIT nous réaliserons des avancées significatives, non seulement dans le cadre projet PRO 169 mais aussi, dans d'autres à l'instar de l'élaboration du Programme d'Action National du Cameroun pour la Deuxième Décennie Internationale des Peuples Autochtones, pour lequel, tous les acteurs ici présents seront associés, à travers la consultation libre, préalable et informée.

Mesdames,

Messieurs ;

Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun de vous, pour que les résultats des présents travaux reflètent votre détermination à participer de manière intrinsèque, à l'édification d'un Cameroun, où toutes les couches de population se sentiront permanemment membres à part entière d'une société unie et résolument tournée vers la quête, dans la dignité, d'un monde meilleur.

C'est donc sur cette note d'espoir, que je déclare ouvert, l'Atelier de Lancement et de Planification du projet PRO 169 au Cameroun.

Vive la Solidarité Nationale,

Vive la promotion de l'équité sociale,

Vive la coopération internationale,

Vive son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun et Chef de L'Etat,

Vive le Cameroun.

Je vous remercie.-

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU BSR DE L'OIT/YAOUNDE A L'OCCASION DE L'ATELIER DE LANCEMENT ET DE PLANIFICATION DES ACTIVITES DU PROJET DE PROMOTION DE LA POLITIQUE DE L'OIT AUPRES DES PEUPLES INDIGENES ET TRIBAUX.

Les 08 et 09 décembre 2006 à l'hôtel franco.

Excellence madame la Ministre des affaires sociales,
Messieurs et mesdames les représentants des départements ministériels,
Messieurs et mesdames les représentants des institutions internationales,
Messieurs et mesdames les représentants des organisations non gouvernementales,
Messieurs et mesdames,
Chers participants ;

C'est pour moi un agréable devoir et un insigne honneur de prendre la parole à l'occasion de la tenue de l'atelier de lancement et de planification des activités du « projet de promotion de la politique de l'OIT auprès des peuples indigènes et tribaux ».

Je voudrais avant tout souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les personnalités et personnes ici présentes et un séjour agréable dans la ville capitale à ceux et celles qui nous viennent de loin.

Mesdames et messieurs,

Le projet de promotion de la politique de l'OIT auprès des peuples indigènes et tribaux est pour le Bureau Sous Régional de l'OIT à Yaoundé la continuation d'un processus qui a commencé en 2002 et qui vise à apporter sa pierre à la construction de l'édifice qu'est la défense et la promotion des droits des peuples autochtones. Comme vous pouvez le savoir, la majorité des peuples indigènes et tribaux qui sont estimés à 350 millions d'individus à travers le monde, est marginalisée dans quasiment tous les aspects de sa vie quotidienne. Pour matérialiser son apport sur cette question au Cameroun, l'OIT compte à son actif à ce jour entre autres, trois rapports d'étude dont la première porte sur le cadre légal de protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun, la deuxième sur les peuples indigènes et tribaux et les stratégies des réduction de la pauvreté au Cameroun et le dernier sur les peuples indigènes et tribaux et les objectifs du millénaire pour le développement.

L'atelier national sur les questions des peuples indigènes et tribaux organisé ici au Cameroun par le bureau de l'OIT, en juin 2005 a permis d'identifier les multiples problèmes dont souffrent

encore les communautés Baka, Bakola, Bagyéli, Mbororo et autres. Des problèmes qui y ont été égrainés, l'on peut retenir / la marginalisation, la non reconnaissance de leurs droits même les plus essentiels, l'absence ou leur consultation non adaptée dans les processus qui les concernent, l'absence ou leur participation inadéquate dans les programmes et projets de développement.

Mesdames et messieurs,

L'atelier de juin 2005 a été le point de départ du projet qui en ce jour justifie notre présence. Ce projet a été élaboré sur la base des recommandations faites par les participants composés des peuples autochtones, et des représentants de différents ministères et organisations de la société civile travaillant sur la question autochtone. Les recommandations retenus au terme du dit atelier ont été celles rentraient dans le mandat de l'OIT ainsi que celles pour lesquels l'OIT pouvait donner une valeur ajoutée. L'essentiel de ces recommandations évoque :

- Le renforcement des capacités des peuples indigènes et tribaux et leurs organisations,
- L'accès des peuples indigènes et tribaux à la propriété foncière,
- La reconnaissance de leurs droits de citoyenneté,
- La formation des acteurs sociaux,
- La participation et l'implication des peuples indigènes et tribaux dans tous les processus au niveau national ;
- La prise en compte appropriée des besoins et priorités des peuples autochtones dans la mise en œuvre du Document stratégique de réduction de la pauvreté.

Il convient de rappeler que l'atelier national mentionner ci-haut avait non seulement été soutenu par madame la Ministre des affaires sociales, mais aussi que certaines de ses recommandations ont été reprises dans le rapport du forum sur solidarité nationale organisé par le ministère des affaires sociales en juin de l'année 2005. Il est pour nous judicieux de saluer l'engagement avec lequel le gouvernement prend ainsi à cœur la question concernant les peuples indigènes et tribaux au Cameroun.

Mesdames et messieurs,

L'objet du projet qui nous rassemble est pour le BIT et ses partenaires un défi à relever. En effet, il nous reviendra tout au long du projet de renforcer les capacités des acteurs qui sont impliqués sur les questions des peuples indigènes et tribaux et de faciliter le dialogue entre eux pour une meilleure prise en compte des droits, priorités et besoins des peuples indigènes et tribaux, pour leur consultation et leur participation effective dans les processus législatifs, administratifs, politiques et de développement qui les affectent. Pour en arriver là, nous serons appelé tout au long de cet atelier, entre autres à cibler des actions clés à mener dans la mise en œuvre du projet.

Chères participants;

Les défis qui vous interpellent commande que vous vous investissiez le mieux possible pour atteindre les résultats espérés au terme de cet atelier.

Madame la Ministre,

Permettez – moi de vous traduire une nouvelle fois la satisfaction du BIT pour votre engagement personnel, celui de votre département ainsi que celui d'autres départements ministériels dans la recherche des voies et moyens qui favoriseraient l'avancement de la réflexion sur les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun

Le Bureau international du Travail vous rassure de son partenariat durable.

Pour terminer mon allocution, permettez-moi de remercier l'ensemble des participants à cet atelier pour leur disponibilité et la détermination dont ils feront preuve tout au long de cette nouvelle étape de ce processus.

Je vous remercie.

Annexe 4 : Résultats des travaux de groupes

Produit 1.1. Formation des formateurs (hommes et femmes) sur la législation et les mécanismes pertinents aux questions indigènes et tribaux, ainsi que les processus législatifs et de développement qui concernent ces peuples.

Rapport du GROUPE I

1.1.1 :

- Rencontrer les associations de peuples indigènes
- Se rapprocher des ONG qui travaillent avec les PIT (par ex : RACOPY)
- Se rapprocher des projets (ex : le PNDP)
- Ministères concernés (législation et droits : MINAS, MINREX, MINJUSTICE, CNDHL..., développement : secteur rural, MINEFI, Affaires foncières, MINPLAPDAT)
- État des lieux des connaissances des groupes cibles soit par l'utilisation des questionnaires directement remplies par les groupes cibles, soit par le recrutement d'un Consultant qui rencontre les différents groupes cibles

1.1.2 :

- sur la base des besoins, identifier les thèmes de formation
- sélectionner les formateurs
- le formateur élabore le matériel pédagogique

1.1.3 :

- fixer date et lieu
- adresser les invitations
- réservations

1.1.4 :

- constitution d'un fonds de formations additionnelles
- définir les modalités de sa gestion

1.1.5 :

- résultats/impact du processus
- difficultés rencontrées
- stratégies utilisées

Identification des critères pour sélectionner les partenaires de la mise en œuvre

- connaissances des PIT et des questions traitées

- disponibilité
- expérience en termes de formation et des acteurs

Rapport du GROUPE II

Identification des activités.

- Identification des groupes cibles : en travaillant avec les Chefs traditionnels et les associations déjà existantes tels que MBOSCUDA chez les Bororos ;
- Identification des activités prioritaires (formation Organiser des formations de un, deux ou trois leaders, tout sexe confondu et ceux-ci auront la charge d'aller faire la restitution dans une langue qui pourra toucher le plus grand nombre) ;
- Inventaire de tous les outils et méthodes développés ;
- Photos, maquettes, usage de la langue locale, poster etc.... ;
- Evaluer la formation donnée et l'adapter à l'environnement ;
- Faire le suivi pour préserver les acquis et procéder aux renforcements des capacités à travers des séminaires ;
- Constituer un fonds : Personnes Ressources, Finances, outils pédagogique ;
- Documenter le processus avec l'implication des partenaires.

Rapport du GROUPE III

Identification des activités

- Formation des leaders et groupes :
 - Sur les droits des minorités ;
 - Sur les mécanismes pertinentes ;
- Elaboration d'une version simplifiée de la Convention 169 ;
- Formation des leaders a la compréhension du Nouveau Code de procédure pénale ;
- Formation aux textes législatifs nationaux (Constitution, Ordonnance 74, ordonnance 81, etc.) ;
- Formation sur tout ce qui a trait a l'établissement des pièces officielles.

Contenu des activités et thèmes spécifiques

- Formation sur les Redevances forestières annuelles, sur la procédure d'acquisition des forêts communautaires, les Zones d'Intérêt cynégétiques a Gestion Communautaire ;
- Vulgarisation de la notion d'éducation de base et de qualité (UNICEF) ;
- Vulgarisation de la notion d'éducation pour tous (UNESCO) ;
- Sensibilisation, formation, dépistage, prise en charge et mécanismes sur le VIH SIDA ;
- Mise en lumière des outils législatifs au niveau national.

Critères pour identifier les groupes

- ONG ;
- Organisations des PIT ;

- Leaders d'opinions

Critères spécifiques pour les partenaires

- Organismes intervenant dans les divers domaines :
- MINEDUB
- MINSSEC
- MINESUP
- MINFOF
- MINEP

Manière d'implication

- Appui technique; financier, participation et suivi ;

Méthodologie

- Rencontres ;
- Séminaires ateliers ;
- Voyages d'échanges.

Outils

Rapport d'étude sur la législation.

Produit 1.2: Soutien aux réseaux et renforcement des organisations des peuples indigènes et tribaux.

Rapport du Groupe 1.

Activités :

1.2.1. identifier les organiser et les réseaux des PIT ;

1.2.2. évaluer les besoins de soutien

- Organiser les PIT en association dans les zones de concentration de ces peuples dans les zones où il n'existe pas d'association
- Aider à une meilleure extension des associations existantes (MBOSCUDA à l'Ouest, ASBAK à l'Est)
- Création d'un fond de financement des micro-projets de développement en milieu autochtone et définir les modalités de gestion de ces fonds ;
- Amélioration des pâturages et approvisionnement en eau (Cas de MBOSCUDA)
- Aider à mettre les associations «pygmées» de l'Est en réseaux afin d'assurer une meilleure couverture de la province et l'efficacité de leurs actions ;
- Aider à intégrer les réseaux des PIT du Cameroun avec ceux de l'Afrique
- Renforcer les groupes de femmes dans la conduite de leurs activités économiques

1.2.3. répondre aux besoins de soutien identifiés

1.2.4. organisation des visites d'échanges

favoriser les échanges internes d'expérience dans les réseaux déjà constitués (par exemple MBOSCUDA)

1.2.5. faciliter le fonctionnement d'une structure nationale qui représenterait les intérêts des PIT :

- définir les TDR (statuts, fonctionnement, financement, composition)
- les faire valider par les PIT notamment
- recruter un consultant éventuellement pour préparer le projet de création d'une telle commission ;
- organiser des activités de formation sur la gestion des organisations

1.2.7 documenter et évaluer le processus

Rapport du GROUPE II

Exemple du MBOSCUDA ; Problèmes d'organisation, de volontaires disponibles pour parler du MBOSCUDA ; Pour résoudre leurs problèmes, ils ont eu recours à la patience, au sacrifice, à l'autoformation qui avaient pour but de divulguer les objectifs du MBOSCUDA, appui des organismes extérieurs

Besoins

- Soutien (moyen financier, savoir faire, c'est-à-dire savoir trouver les moyens pour soutenir les réseaux et organisation (montage des projets) ;
- Renforcement des capacités sur les techniques de communication, d'information, sur comment créer et gérer une association (approches et stratégies, méthode pour conscientiser, éveiller)
- Implication des autres partenaires et de la société civile ;
- Partage des expériences, association des idées avec les autres PIT afin de construire des réseaux solides ;
- Enseigner comment gérer les associations ;
- Se regrouper pour mieux affronter les difficultés auxquelles les PIT sont confrontés ;
- Coopération avec les autres ONGs, soutien financier, et soutien au niveau du savoir faire (monter les projets par exemple) ;
- Comment conscientiser les autres à rentrer dans le réseau ?
- Qu'est-ce qui peut rassembler les PIT et les rendre plus forts ?
- Comment pouvons-nous mettre en place nos propres organisations et pas seulement bénéficier des appuis d'autres organisations ? Comment pouvons nous nous même nous auto organiser ? Cette interrogation montre bien que l'appui des organisations externes au niveau du contenu, méthodologies, outils n'est pas adapté aux besoins spécifiques des PIT (cas des pygmées Baka) ;
- faciliter l'appropriation du processus de renforcement par l'organisation ou le réseau autochtone ;

- Sur le point de la visite d'échange : Une visite d'échange n'est pas suffisante, ce n'est qu'un facteur important dans la formation ; cet échange se fera entre autochtones d'une part et autochtones autres partenaires d'autre part ;
- Sur les activités de formation en gestion des organisations : formation en gestion administrative, financière, comptable et en ressources humaines ;
- Documentation et évaluation du processus.

Rapport du GROUPE III

Les réseaux sont mis en place pour :

- Mettre ensemble les différents intervenants d'une thématique donnée ;
- Mettre ensemble les groupes selon la répartition géographique,
- Harmoniser les approches d'intervention ;
- Créer une plate forme d'échanges et de partage d'expériences.

Il y a un réel besoin de création de réseaux, pour :

- Éviter la duplication des actions réalisées en direction des PIT ;
- Avoir un droit de regard sur les activités des divers intervenants ;
- Soutien aux organisations jeunes et faibles, en vue du renforcement de leurs capacités.

Comme types de réseaux on peut avoir, en fonction des circonscriptions de compétences :

- Les réseaux d'arrondissements ;
- Les réseaux départementaux ;
- Les réseaux provinciaux ;
- Le réseau national ;
- Les réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux.

Les besoins de soutien

- Renforcement institutionnel et organisationnel ;
- Soutien financier et matériel (pour le fonctionnement des organisations) ;
- Appui technique ;
- Besoin communicationnel interne et externe.

Exemple de bonne pratique de MBOSCUDA : il existe un organigramme dans les textes de base

- La formation en lobbying et plaidoyer ;
- Formation sur la conception, rédaction, management des projets ;
- Formation sur l'identité et la diversité culturelle ;
- Formation sur le respect de la notion du genre ;
- Formation aux activités génératrices de revenus ;
- Formation sur l'accès et à la gestion des ressources naturelles ;
- Formation sur la mobilisation des ressources aux niveaux local, national et international.

Méthodologies

- Utilisation des supports sous forme de boites a images, les figurines, les modules simplifiés et traduits en langues locales ;
- La langue de communication et l'utilisation des Experts autochtones lorsqu'ils sont disponibles.

1.2.3

- Capitaliser les bonnes pratiques de l'autre en vue de leur transfert
- *Exemple de bonne pratique de MBOSCUDA : invitation pour la réunion du Bureau Exécutif le dimanche le 10 décembre 2006.*

1.2.5

- Évaluer à la base du plan d'action préétabli, selon une périodicité préalablement programmée.

Produit 2.1 : Formation et sensibilisation des partenaires tripartites de l'OIT et des ONGs sur les questions des peuples indigènes et tribaux, et sur les méthodologies de travail avec ces peuples

Rapport du GROUPE I

2.1.1 :

Gouvernement (ministères très impliqués de part leurs missions dans l'organisation gouvernementale)

- MINAS (Direction de la Solidarité Nationale)
- MINATD (Direction des Affaires Politiques, Direction des CTD)
- MINPLAPDAT (Division de la Prospective et de la Planification stratégique)
- MINFOF, MINEFI
- MINTSS (Division des normes et de la coopération internationale)

Travailleurs

Fournir les informations sur la mise en œuvre des différentes conventions de l'OIT

2.1.2. :

- Dresser une carte sociale au Cameroun qui permettra de mieux localiser sur le plan géographique les PIT ;
- Méthodologie pour élaborer les stratégies spécifiques de réduction de la pauvreté en faveur des PIT ;
- Méthodologie pour consulter ces peuples ;
- Sensibiliser et former les responsables des CTD sur les questions des PIT ;
- Formations et sensibilisation des travailleurs des PIT ;

- Création des cadres d'échanges entre les syndicats et les associations des autochtones.

Rapport du GROUPE II

2.1.1 :

Quelques thèmes de formation sont les suivants :

- Les principes de la C169 ;
- Les problèmes et besoins des PIT sur différentes questions (accès à l'emploi, RFA, terres...)
- Il convient d'approcher les acteurs absents à cet atelier, notamment les employeurs, les travailleurs, les syndicats des forestiers, leaders d'opinion par des rencontres spécifiques pour recueillir leur contribution à l'identification des besoins en formation

2.1.2 :

Le contenu de cette activité doit tenir compte de la cible visée et les sensibilisations à mener doivent avoir pour but d'inciter la prise en compte adaptée des PIT pour leur réinsertion dans le secteur de l'emploi et leur intégration dans les écoles professionnelles spécialisée sur la question méthodologique, il faudra associer les media au processus

2.1.3 (nouvelles activités) :

Soutenir les dossiers de plaidoyer à l'endroit des décideurs, initié par les organisations/ réseau des PIT en collaboration avec les organisations qui les soutiennent. La formation doit être décentralisée dans les provinces à travers les visites d'échange ;

2.1.4 :

A travers la production de rapport et de documentaire

Rapport du GROUPE III

2.1.1 :

- La formation sur la culture des peuples indigènes et tribaux en direction desquels l'action est réalisée ;
- La formation sur les spécificités locales des peuples indigènes et tribaux ;
- La sensibilisation des divers intervenants (ministères, administrations parapubliques concernés et organisations des travailleurs et des employeurs) quant aux dispositions législatives existantes.

2.1.2 :

- La formation et la sensibilisation sur des divers textes existants en matière de droits fondamentaux des peuples indigènes et tribaux ;
- La formation aux techniques de communication culturellement adaptées (connaissance des modes de prise de contact avec les peuples indigènes et tribaux, maîtrise) ;

- La connaissance des us et coutumes en matière de gestion de genres (mise en commun des hommes et des femmes lors des réunions publiques, la présentation des activités selon les sexes et les tranches d'âges) ;
- L'encadrement scolaire et la culture des enfants des peuples indigènes et tribaux ;
- Les relations sociales intergénérationnelles (rapports jeunes/vieux) ;
- La formation sur le lobbying.

Les outils

- Les textes et documents existants ;
- Les documentaires réalisés sur les PIT.

Les méthodologies

- Les rencontres ;
- Les séminaires-ateliers ;
- Les visites de terrain.

Cas de bonne pratique : la méthodologie MAPPAPY de INADES-Formation Cameroun

Produit 2.2 : la situation des PIT est prise en compte dans les processus DSRP et OMD

Rapport du GROUPE I

2.2.1 :

- Réaliser des supports d'informations (plaquette, brochure, matériels audio-visuels) à cet effet ;
- Organiser des émissions radiotélévisées, des spots d'informations ;
- Semaine d'activités à l'approche de la journée mondiale des PIT chaque 9 août.

2.2.2 :

- Programme National de Développement Participatif qui a un programme spécifique avec les pygmées ;
- Prochaine actualisation du DSRP révisé en juin 2005.

2.2.3

- Intégrer les rencontres avec les PIT lors des consultations participatives de suivi de la mise en œuvre du DSRP organisées au niveau provincial ;
- Susciter une plus grande participation des représentants de ces peuples dans les comités de développement locaux ;
- Saisir l'autorité compétente (SPM) à l'effet d'intégrer formellement les représentants des PIT dans les comités de suivi participatif de la mise en œuvre du DSRP : les représentants des PIT et les ONGs présents à cet atelier pourraient écrire une lettre à cet effet au PM ;
- Conformément aux recommandations de l'Instance Permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, les agences des NU doivent faciliter au niveau national la discussion

sur les questions des PIT : Rencontres d'haut niveau entre le BIT et responsables gouvernementaux ;

- Développer une stratégie nationale de prise en compte des priorités des PIT dans la mise en œuvre du DSRP ;
- Développer des mécanismes de consultations de ces peuples.

Rapport du GROUPE II

Activités

Propositions sur les mécanismes :

Diffusion des résultats

- Les séminaires ;
- Les medias ;
- Informer les PIT sur le contenu des programmes ;
- Informer et outiller les PIT sur les plans opérationnels des IPDP, du PNDP et du PSFE ;
- Informer les PIT sur les programmes de développement mis en œuvre par des partenaires notamment le PNDP.

Inventaire des principaux programmes

- En plus de l'activité prévue, soutenir le processus de négociation sur les mécanismes de mises en œuvre des programmes (la négociation peut porter sur la simplification des procédures de montage des projets pour les rendre accessible aux PIT).

Élaboration des supports d'information

- A travers la perception, les priorités et les stratégies des PIT en matière de pauvreté et de lutte contre La pauvreté ;
- Faciliter l'implication et la prise en compte des questions des PIT dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

Développement d'une stratégie nationale

- La stratégie nationale devra développer en plus des mécanismes de consultation, des mécanismes de participation décentralisée.

Rapport du GROUPE 3

Répertoire des cibles de distribution des documents

- Les Responsables locaux : Sous-préfets, Maires,
- Les autorités traditionnelles et religieuses: Chefs de villages, Ardos, Lamidos, Ministres de cultes, Imams :
- Les mass medias publics et privées :
- Les ONG nationales et internationales.

Comment assurer la diffusion des informations et des documents ?

Transmettre les informations et les documents à travers :

- Des Points Focaux reconnus, mandatés et financés ;
- Les médias (après synthèse des documents et programmation de la diffusion) ;
- Pendant les occasions qui intéressent les peuples indigènes et tribaux (Journée Internationale des Peuples Autochtones, Journée de l'Action Sociale, Journée de l'Enfant Africain, Journée Internationale de la Femme/ de la Femme Rurale, ...).

Réaliser un inventaire des principaux programmes de développement et de lutte contre la pauvreté

- PNDP (PDPP) ;
- FEDEC ;
- Plan Cameroon ;
- AAPPEC ;
- MBOSCUDA ;
- FIDA ;
- PADES BAKA ;
- FONDAF ;
- CED ;
- FODER ;
- INADES-Formation Cameroun ;
- ONG Paris ;
- HEIFER International ;
- Village Aid.

N. B. : Il serait judicieux que les divers intervenants soient répertoires et que leurs activités soient diffusées et connues du public, des autres intervenants et des partenaires tripartites de l'OIT.

Supports d'information

- Les plaquettes ;
- Les brochures ;
- Les articles dans la presse écrite ;
- L'art dramatique ;
- Le site Web.

Cas de bonne pratique le Site Web de la FONDAF : <http://fondaf-bipindi.solidarite.org>

Strategie nationale

- La formation des réseaux pour mener des actions de lobbying et de plaidoyer avant et pendant l'élaboration des politiques sectorielles et des programmes de développement ;
- Préparer la contribution a la révision du DSRP.

Un dialogue national

- Impliquer les Représentants des PIT dans tous les cadres de concertation et de consultation tant au niveau périphérique qu'au niveau national.

Annexe 5 : Liste des participants

05 et 06 décembre 2006

Liste des participants.

No	Noms et prénoms	ville	Institutions /organisations/ Titre	adresse	Qualité
1.	TABUE TCHWAKET Jean Thomas	Yaoundé	MINAS	9978431 / 7534295/ 2019073 Mail : tjtiresor@yahoo.fr	participant
2.	EI hadj JAJI MANU GIDADO	Yaoundé	MBOSCUA, President National	7429802 / 2219343	Participant
3.	BOUBA BOUBA	Yaoundé	MBOSCUA	7581793 Mail: ejimg@yahoo.com	Participant
4.	AMADOU RUKAYATU	Bamenda	MBOSCUA	7439552	Participant
5.	ALIOU GARGA	Mandjou Bertoua	MBOSCUA	7008358	Participant
6.	MANU DAO	BUEA	MBOSCUA	9787739	Participant
7.	BIKA LELE	Foumban	MBOSCUA	5205569	Participant
8.	AYE MONDO Hélène	Abong-MBang	CADDAP, Directrice	5042156/ caddap@yahoo.fr ayemondo@yahoo.fr	Participant
9.	MESSE Venant	Bertoua	/ OKANI (coordonnateur)	7304634 / 6315423 messe_venant@yahoo.fr	Participant
10	MGBA Etienne	Lomie	RACOPY (président)	etimgba@yahoo.fr	Participant

				/AAPPEC (coordonnateur de zone)	9835112	
11	RIM G . Raphaël	Djourn		PADES (Directeur)	9536842	Participant
12	NKAMI Georges	Yaoundé		Responsable de l'IPDP/ PNDP, spécialiste socio environnementaliste	5281946 nkamig@yahoo.fr	Participant
13	MGWA JOSEPH	AKOM II		Représentant communauté Bagyeli		Participant
14	TCHAGADIG Jean Baptiste	Bipindi		Représentant communauté Bagyeli		Participant
15	NOUA Jeanne	Bipindi		Représentant communauté Bagyeli		Participant
16	LUZ AMPARO NKOMY	Bipindi		Coordinatrice FONDAF	9572834	Participant
17	BAMBO Roger	CYRIE		Delegue du GICACYMA		Participant
18	AKPAKOUA N. Valère	Lomie		ASBAK, Président	9096874 asbaklomie@yahoo.fr	Participant
19	NGNEGUEP	Yaoundé		Charge d'étude assistant- MINATD/DAP	2230878	Participant
20	DIMALE Hélène	Yaoundé		MINPROFF	7746313	Participant
21	EYA 'A ALO'O	AKOM II		Sous-préfet d' Akom II	Dimale_helene@yahoo.fr	Participant
22	DZUETSO MOUAFO Vicky	Yaoundé		CED	9839355	Participant
					9909871	Participant
					dzuetso@yahoo.fr	

23	TER HEEGDE Martin	Londres /Yaoundé	RAINFOREST FOUNDATION UK	9764599	Observateur
24	MENDO Julie	DJOUR	PADES, (animatrice)		Participant
25	NGONO Scholastique	Yaoundé	MINTSS- Chef cellule normes	9662573 ngonoangossas2@yahoo.fr	Participant
26	HAWE HAMMAN BOUBA	Yaoundé	MBOSCUA/AIWO-CAN	2212343 / 7787334 hawebouba@yahoo.com	Participant
27	TCHOUNGA Thérèse Mireille	Yaoundé	GICAM	9770623 / 2200750	Participant
28	TCHOUNBA Belmond	Yaoundé	Coordonnateur des Programmes, CED	9504531 / 2223857 belmond@yahoo.fr	Personne ressource
29	BOUOPDA GUECHOU Serge	YAOUNDE	CNP PRO 169	bouopda@ilo.org	Personne ressource
30	Thornbery Francesca	Genève	Coordonnateur PRO 169	thornber@ilo.org	Personne ressource
31	ZUCHUON Rodrigue	Yaoundé	Charge d'étude assistant MINPLADAT	9238153 rzuchuon@yahoo.com	Participant
32	BRETIN Maryvonne	Yaoundé	SNV/ Conseiller PIT	9801312 mbretin@snyworld.org	participant

Annexe 6 : Présentations

I L'OIT et les peuples indigènes et tribaux

Présentation de Francesca Thornberry, Coordinatrice du PRO 169 a Genève

L'OIT et les peuples indigènes et tribaux

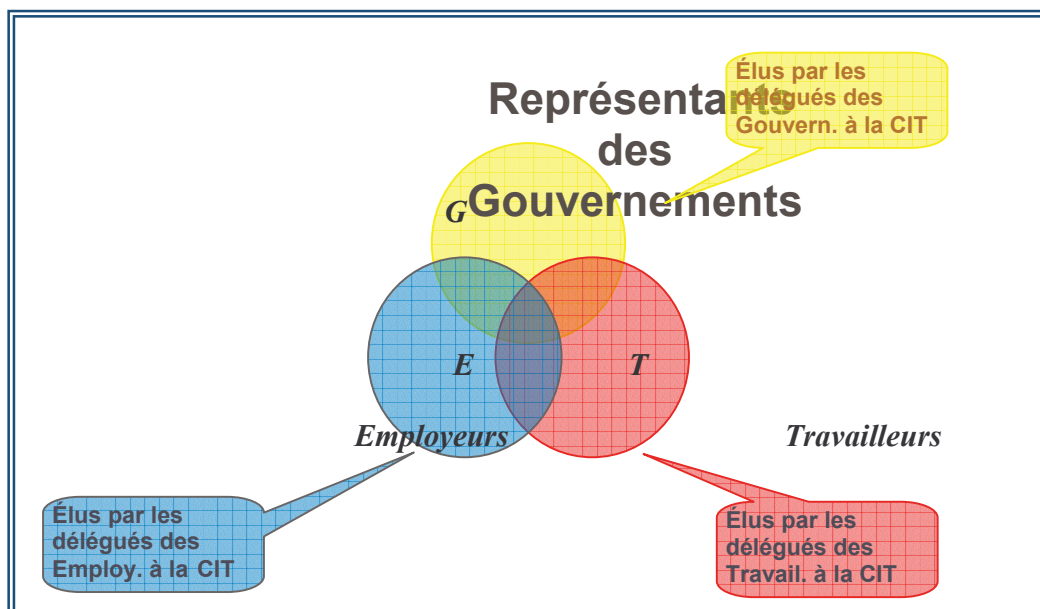
- Historique et mandat
- Principes généraux des droits des peuples indigènes et tribaux
- Coopération technique – grandes lignes

Objectifs de la présentation

- Fournir aux participants les orientations nécessaires pour une discussion informée sur le contenu du document de projet pour le travail de l'OIT sur les questions des peuples indigènes et tribaux au Cameroun
- Connaître le mandat, les possibilités et les limites d'un appui technique de l'OIT sur les questions des PIT
- Connaître les principes de la coopération technique sur les questions PIT et les méthodologies utilisées

Mandat et historique de l'OIT

Membres des instances de l'OIT



Conventions fondamentales

- Liberté d'Association et Droit à la négociation collective (C87 et C98)
- Élimination du travail forcé (C29 et C105)

- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (C100 et C111)
- Abolition du travail des enfants (C138 et C182)

Tous ratifiées par le Cameroun

Étapes importantes du travail de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux

- 1920s : L'OIT entreprend des études sur les conditions de travail des travailleurs indigènes et tribaux, en particulier le travail forcé dans les colonies
- Adoption de la Convention N°29 sur le travail forcé
- 1952 – 72 : Programme des Indiens des Andes
- L'ouvrage du BIT intitulé *Indigenous Peoples: Living and Working Conditions of Aboriginal Populations in Independent Countries*
- 1957 : Adoption de la Convention N°107 relative aux populations autochtones et tribales
- 1986 : La Commission d'experts de l'OIT recommande la révision de la convention n°107
- 1988-1989 Révision de la convention n°107 par la Conférence internationale du travail
- 1989 : Adoption de la convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux

Convention 107 et Convention 169: nouvelles idées

- La reconnaissance et la protection des valeurs traditionnelles, des institutions et du droit coutumier
- Le droit à l'auto identification
- le droit à la consultation et à la participation
- le droit de décider de leurs propres priorités

Structure de la Convention 169

- **Section 1 – Politique Générale :** Les principes fondamentaux et conditions que les gouvernements doivent respecter lorsqu'ils traitent avec les PIT
- **Section 2 – Dispositions portant sur les points spécifiques :** Traite en détail les questions importantes: La terre, le recrutement et conditions d'emploi, la formation professionnelle, la sécurité sociale et la santé, l'éducation, et les contacts à travers les frontières.
- **Section 3 – Administration (mise en œuvre)**

Principes Fondamentales

- **La non-discrimination** Comme les peuples autochtones risquent d'être victimes de discriminations dans de nombreux domaines, un principe fondamental est le principe de non-discrimination. Les peuples autochtones doivent jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans entrave ni discrimination ; la loi internationale qui concerne la jouissance, sans discrimination, de la généralité des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen. Par ailleurs, la convention 169 de l'OIT prévoit que toutes les dispositions de la convention s'appliquent sans discrimination aux femmes et aux hommes des

- peuples autochtones. Enfin, aux termes de l'article 20, des mesures doivent être prises pour éviter toute discrimination à l'encontre des travailleurs autochtones.
- **Reconnaissance de la culture et de la spécificité des peuples autochtones** Les cultures, les institutions et les identités des peuples autochtones font partie intégrante de leur vie. En général, ils se distinguent de la population dominante par leurs modes de vie, leurs coutumes et traditions, leurs institutions, leur droit coutumier, leur attachement aux terres et leur organisation sociale. La convention reconnaît ces différences et vise à garantir qu'elles soient protégées et prises en compte lorsqu'on élabore des mesures intéressant ces peuples.
 - **Mettre en œuvre les mesures spéciales.** Tout État qui ratifie la convention 169, par exemple, doit :
 - Développer une action coordonnée et systématique, avec la participation des peuples intéressés, en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité.
 - Assurer que les membres de ces peuples bénéficient, sur un pied d'égalité, des droits et possibilités offertes aux autres membres de la population;
 - Promouvoir la pleine réalisation de leurs droits sociaux, économiques et culturels, dans le respect de leur identité sociale et culturelle, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions;
 - Aider les membres de ces peuples à éliminer les éventuels écarts socio-économiques par rapport à d'autres membres de la communauté nationale, d'une manière compatible avec leurs aspirations et leur mode de vie.
 - **Consultation et participation**
 - Consultation préalable
 - De bonne foi
 - Par les procédures et processus appropriés
 - A travers les institutions représentatives des peuples autochtones
 - Avec l'objectif d'un accord ou du consentement
 - Pas seulement des informations
 - Représentativité
 - **Participation**
 - Participation librement et à tous les niveaux de la prise des décisions
 - Établissement des moyens pour le développement des institutions et initiatives des PA
 - Participation dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher
 - Dans le développement d'une action systématique et coordonnée pour la protection de leurs droits
 - A l'utilisation, la gestion et à la conservation des ressources naturelles
 - Aux avantages découlant des activités d'exploitation des ressources de sous sol
 - **Le droit de choisir les priorités de développement.** Aux termes de l'article 7 de la convention no 169, les peuples indigènes et tribaux ont le droit de **décider de leurs propres priorités** en ce qui concerne le processus du développement dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs

institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer un contrôle sur leur développement économique, social et culturel. Ce droit est considéré par la Commission d'Experts de l'OIT comme corollaire direct du droit à la consultation

Influence de la convention

- Ratifications: Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Danemark, Dominique, Équateur, Fiji, Guatemala, Honduras, Mexico, Norvège, Paraguay, Pays-bas, Pérou, Venezuela
- Un outil pour le dialogue et le plaidoyer
- Une référence internationale pour les droits des PIT
- Un outil pour la réduction de la pauvreté, la protection de l'environnement, et la résolution des conflits

Le rôle de la coopération technique

- Renforcer les arguments, sensibilisation et renforcement des capacités
- Identification des défis de mise en œuvre
- Répondre aux commentaires des organes de supervision
- Facilitation du dialogue, amélioration de la coordination et de la qualité des rapports aux organes de supervision
- Développement de la législation, les politiques et des programmes
- Établissement des mécanismes et des indicateurs pour le suivi
- Renforcement des capacités et vulgarisation des informations

Projet pour la promotion de la politique de l'OIT auprès des peuples indigènes et tribaux

Méthodes de travail

- Coordination et facilitation
- Appui technique
- Conseils techniques et juridiques
- Partenariats (gouvernements, peuples indigènes et tribaux, travailleurs et employeurs, organisations non gouvernementales)
- Valeur ajoutée d'un appui de l'OIT

Interventions clés

- Peuples autochtones et normes internationales du travail : Documentation des liens entre les normes fondamentaux et les droits des peuples autochtones ; Élaboration des guides pour la mise en œuvre des projets sur les questions autochtones.
- Recherche et documentation : Documentation des bonnes pratiques pour la mise en œuvre des principes clés de la C169 (global) ; Documentation la prise en compte des questions autochtones dans les processus et les stratégies pour la réduction de la pauvreté, et pour mettre en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement ; Cadre légal pour la protection des droits des peuples autochtones (en collaboration avec la Commission africaine sur les droits de l'Homme et des peuples) ; et Intégration de la loi coutumière dans la législation nationale (Maroc).

- Informations, formation et renforcement de capacité. Formation aux niveaux nationaux, régionaux et international ; Contribution au “Fellowship programme” des nations unies ; Outils de formation ; et Site web, bulletins.
- Développement des politiques et législations nationales
 - Congo: Assistance pour la rédaction d’une loi nationale pour la protection des peuples autochtones
 - Cambodge: assistance pour le développement des lois permettant les communautés autochtones de registrer leurs terres collectives
 - Cameroun: recherche sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples autochtones et sur les stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté
- PRO 169 au Cameroun
 - Documentation de la situation des PIT
 - Atelier national
 - Projet national

Pour plus d’informations...

Serge Bouopda Guechou

Coordinateur de PRO 169 en Afrique centrale

bouopda@ilo.org

Francesca Thornberry

Coordinatrice du Projet (Genève)

thornber@ilo.org

Site internet: www.ilo.org/indigenous

II Les actions des partenaires gouvernementaux a mettre en œuvre en 2007 au profit des peuples autochtones/populations marginales du Cameroun

Tabue Tchwaket, Jean Thomas, Ministère des Affaires Sociales

PLAN DE L'EXPOSE

INTRODUCTION

I- PERCEPTION DES POPULATIONS MARGINALES

I.1- PRESENTATION DES POPULATIONS MARGINALES DU CAMEROUN

I.1.1- Les Montagnards

I.1.2- Les pygmées

I.1.3- Les Mbororo

I.1.4- Les populations des criques et des îles

I.1.5- Les populations sinistrées déplacées du fait de catastrophes
naturelles ou de la guerre

I.1.6- Les populations transfrontalières

I.1.7- Les excroissances supra légales

II- DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES EXISTANTES

II.1- Au niveau de la Constitution

II.2- Au niveau réglementaire

II.2.1- *Dispositions en matière des Affaires Sociales*

III- ANALYSE DE L'EXISTANT : ACTIVITÉS RÉALISÉES EN DIRECTION DES POPULATIONS MARGINALES

Au niveau du Ministère des affaires Sociales

- Les actions au sujet de la Santé Publique
- En ce qui concerne l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Dans le domaine de la Justice
- Dans le domaine des Mines et du Développement Industriel
- S'agissant de l'Environnement et de la Protection de la Nature
- Au sujet de la Forêt de la Faune
- Dans le domaine foncier
- Sur le plan éducatif
- En ce qui concerne le Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement Territorial
- Sur le plan du développement durable

IV- ACTIVITÉS PROGRAMMES POUR 2007, EN DIRECTION DES POPULATIONS MARGINALES

Au niveau du Ministère des affaires Sociales

Les actions au sujet de la Santé Publique

En ce qui concerne l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Dans le domaine de la Justice

Dans le domaine des Mines et du Développement Industriel

S'agissant de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Au sujet de la Forêt de la Faune

Dans le domaine foncier

Sur le plan éducatif

En ce qui concerne le Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement Territorial

Sur le plan du développement durable

V CONCLUSION GÉNÉRALE

III Partenariat ONG PA au Cameroun: l'expérience du CED **Belmond Tchoumba, Coordonnateur des programmes, Centre pour** **l'Environnement et le Développement, belmondt@cedcameroun.org**

Contenu de la présentation

- Présentation du CED
- Historique du partenariat
- Contexte
- La construction du partenariat
- Bénéfices du partenariat
- Difficultés
- Leçons apprises

Présentation du CED

Notre mission:

- contribuer à la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique dans le respect des droits, des intérêts, des besoins et de la culture des peuples de la forêt, avec un accent particulier sur les peuples autochtones dits pygmées.

Nos objectifs:

- Traduire dans les faits la notion de développement durable
- Aider à un développement des populations locales qui soit respectueux de leur environnement et de leur culture
- Aider à une meilleure intégration des populations locales dans la gestion des ressources forestières
- Contribuer aux changements dans les politiques et les pratiques de gestion de la forêt et de la biodiversité

Notre stratégie:

- Développer des partenariats avec les communautés des zones forestières en vue de promouvoir des idées et des actions de développement durable
- Accompagner les initiatives communautaires de développement
- Le renforcement des capacités des acteurs
- Monitoring des politiques et pratiques

Historique du partenariat

- 1992: conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro au Brésil
- 1993-1994: Réforme du secteur forestier au Cameroun
- 1995: année exploratoire
- 1996: année de test grandeur nature
- A partir de 1997: mise en œuvre des programmes d'appui

Contexte du partenariat

- Extrême pauvreté
- Marginalisation
- Ambiguïté et complexité des relations avec les Bantou

- Conflits avec la conservation
- Faible représentativité
- Faible organisation
- Forte méfiance vis-à-vis de l'extérieur

La construction du partenariat

- 4 étapes majeures:
- Construction de la confiance
- Consultations/participation
- Mise en œuvre des actions arrêtées d'accord partie
- Suivi et évaluation des actions

Bénéfices des partenariats

- Amélioration de la connaissance mutuelle
- Meilleure ouverture
- Respect réciproque
- Amélioration des stratégies d'intervention
- Réalisations des objectifs communs

Difficultés

- Dialogue interculturel difficile
- Durée des projets relativement courts
- Eloignement des communautés peu compatibles à un accompagnement de proximité
- Certains résultats recherchés ne peuvent s'obtenir que dans le long terme ce qui est incompatible avec les besoins de subsistance et de survie des communautés autochtones
- La délicatesse de certains problèmes
- Objectifs prédéfinis des projets
- L'appel de la forêt

Leçons apprises

- La prise en compte du temps dans la construction d'un partenariat durable
- Mettre sur pied une stratégie de communication et de consultation appropriée
- Bonne compréhension de la culture, du système d'organisation et des systèmes de représentation
- Nécessité d'un accompagnement de proximité
- Travailler avec les organisations autochtones et les ONG locales
- La construction d'un partenariat durable est un processus dynamique et interactif

IV Le partenariat entre MBOSCUDA/AIWO CAN et les organisations/associations au Cameroun

Hawe Bouba, MBOSCUDA

A Brève description de MBOSCUDA et AIWO CAN

MBOSCUDA est le sigle qui désigne l'Association pour le Développement Social et Culturel des Mbororo.

- Objectif principal : promouvoir la solidarité entre les Mbororo au Cameroun.
- Objectifs spécifiques
 - Promouvoir et défendre les droits des Mbororo
 - Promouvoir l'éducation et la santé
 - Promouvoir et protéger l'environnement
 - Promouvoir et préservé leur culture et les connaissances traditionnelles.

AIWO CAN: crée en 1998 à Agadir au Maroc Durant le FAIWC. La motivation était l'absence totale des femmes indigènes d'Afrique à tous les niveaux de participation

- Objectif principal : Promouvoir et protéger les droits des femmes autochtones d'Afrique sur les plans
- Objectifs spécifiques
 - Promouvoir leur connaissances traditionnelles et leur culture, par exemple leur langue.
 - Protéger les femmes autochtones contre toutes les formes de violence comme les FGM
 - Protéger leurs terres sur lesquelles ils vivent de sorte qu'ils bénéficient des ressources naturelles contenues sur ces terres là.
 - Promouvoir l'éducation des enfants et plus spécifiquement de la jeune fille.

Le réseau AIWO CAN est devenu opérationnel en août 2000 après la première Conférence des femmes autochtones qui a vu la création du réseau sous régional d'Afrique Centrale. Le réseau AIWO CAN est composé au Cameroun, de 10 associations qui en constitue les membres.

B Partage des informations

Depuis 1995, MBOSCUDA a participé au Forum des jeunes du Sommet social mondial à Copenhague et s'est intégré - à travers cette participation - dans le réseau des peuples autochtones du monde. MBOSCUDA participe aussi aux sessions et conférences des Nations Unies et autres réunions régionales et sous régionales.

Les informations utiles de cette session ont été partagées avec les autres organisations et leaders des peuples autochtones. MBOSCUDA a postulé auprès de certains fonds pour le financement de certaines organisations autochtones, pour faciliter leur participation dans ces réunions et organes.

L'information est partagée à travers la restitution, l'envoi des informations à travers les moyens suivants : E-mail ; le remplissage des formulaires de participation pour ceux qui ne peuvent le faire ; le partage des adresses utiles et l'aide apportée aux organisations dans la recherche des fonds pour financer les micro-projets.

C Soutien aux peuples autochtones pour faciliter leur participation aux rencontres internationales

Participation :

- à la deuxième conférence des femmes autochtones à Nairobi au Kenya en 2004
- à Beijing plus 10
- au deuxième programme de formation Ouagadougou Burkina Faso
- au Groupe de travail des Nations unies sur les peuples autochtones
- au forum permanent des Nations Unies sur les questions indigènes.
- À la Conférence internationale sur la communication en Italie

D Activités récentes réalisées en partenariat

- Coordination et assistance du BIT, du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour atteindre les groupes des peuples autochtones
- Coordination et assistance à la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples dans l'organisation de leur séminaire de sensibilisation sur les droits des peuples indigènes en Afrique Centrale.
- Documentaire sur les droits de l'homme dans les communautés Baka et Mbororo dans la province de l'Est

E Formations

Depuis 2000, MBOSCUDA/AIWO CAN a organisé:

- Une conférence sur les femmes autochtones en Afrique Centrale
- Une conférence sur les femmes autochtones et le droit à la terre, à la propriété, à la santé, participation politique, résolution des conflits, éducation etc.
- Une conférence sur les femmes autochtones en Afrique Centrale et les droits de l'homme, en préparation de la conférence de Beijing à New York.
- Un atelier sur le leadership au profit des femmes politiques indigènes
- Un atelier sur la participation des femmes indigènes dans les partis politiques et les élections ;
- Quatorze ateliers de formation sur l'identification des besoins et la planification des projets au profit des groupes des femmes de base.

F Recherche des fonds pour les groupes des femmes

AIWO CAN a : Financé des micro-projets au profit des groupes de femmes ; distribué les agricoles et les semences améliorées aux femmes Bagyéli pendant deux ans ; contribué

des fonds pour la pratique de l'élevage et le commerce ; et mise en place un cadre de micro crédit.

Notamment ceux qui font dans le commerce du petit bétail et ceux qui font dans le petit commerce. Le premier groupe a remboursé son emprunt qui a été reversé à un troisième groupe. Le deuxième groupe a aussi réalisé des bénéfices substantiels et remboursera son emprunt très prochainement. C'est un micro-crédit rotatif qui nous a été faite par le BIT à Yaoundé.

G Conclusion

Nous ne sommes pas arrivés jusqu'ici en une matinée. Nous sommes là où nous sommes aujourd'hui à travers la détermination, le sacrifice et le dur labeur.

C'est plus à travers le soutien des organisations qui constituent nos partenaires qui à travers leur soutien moral, technique et financier, qu'ils ont contribué à renforcer nos capacités dans tous les domaines. Nous avons toujours besoin de leur soutien financier pour avancer parce que tout ceci ne se fait pas sans difficulté, surtout en ce qui concerne les moyens financiers, nécessaires pour continuer à fonctionner en réseau, lequel est indispensable pour la survie du partenariat